ROB

Rapport d'orientation budgétaire

2018

Département de VAUCLUSE

L'institution départementale doit répondre à de nouveaux enjeux de développement de territoire à travers la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles du 27 janvier 2014, et celle portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015.

Par délibération n° 2015-835 du 2 octobre 2015, le Département a engagé une démarche prospective et stratégique intitulée « Vaucluse 2025-2040 » qui constitue la feuille de route de la décennie et pour la mandature en cours, le cadre d'une politique cohérente de modernisation de l'action publique territoriale.

Un diagnostic prospectif, approuvé par l'Assemblée départementale le 31 mars 2017, est disponible sur le site Internet du Département.

Une deuxième phase a ensuite permis d'élaborer la stratégie départementale pour une vision souhaitable du Vaucluse à l'horizon 2040 ainsi que les actions stratégiques du Département à l'horizon 2025. Celle-ci s'articule autour de quatre axes :

• Accompagner un développement fondé sur l'identité du Vaucluse

L'objectif est de renforcer les capacités productives du Vaucluse, en veillant à leur ancrage dans la proximité, en harmonie avec l'écosystème naturel. Il s'agira également de privilégier un modèle économique valorisant les complémentarités entre les territoires urbains et ruraux et le soutien à la dynamique métropolitaine.

Pour cela, le Département accompagnera les initiatives et les projets autour de deux axes d'excellence.

o **La naturalité, s'appuyant sur les ressources locales du Vaucluse :** agro-sciences, excellence agricole (notamment viticole), agroalimentaire, énergies et énergies renouvelables, éco-activités, cosmétique, activités de pleine nature notamment.

o **La culture et l'économie créative,** notamment du numérique, industries culturelles, promotion et valorisation du patrimoine dans le cadre du marketing territorial et du tourisme.

En lien avec les Opérations d'Intérêt Régional (OIR) déployées par la Région dans le Schéma Régional de Développement Économique, le Vaucluse sera également très concerné par les OIR logistique et mobilités durables et e-santé/silver économie.

Le Département contribuera ainsi à valoriser le patrimoine, l'image et la qualité de vie du Vaucluse, et par conséquent son attractivité économique.

• Soutenir la structuration de territoires de proximité

Le Département souhaite accompagner la structuration des territoires, dans un objectif d'attractivité résidentielle et économique, de qualité de vie, de cohésion sociale et de proximité aux services, mais aussi de préservation des richesses et des ressources naturelles. Cela se traduira par l'accompagnement de la nécessaire montée en puissance des intercommunalités, via notamment les démarches de développement local et le renforcement des capacités locales d'ingénierie. Les Parcs Naturels Régionaux (Luberon et bientôt Ventoux) sont également des éléments forts à prendre en compte, pour la structuration du territoire et dans le cadre d'ingénierie mutualisée à organiser.

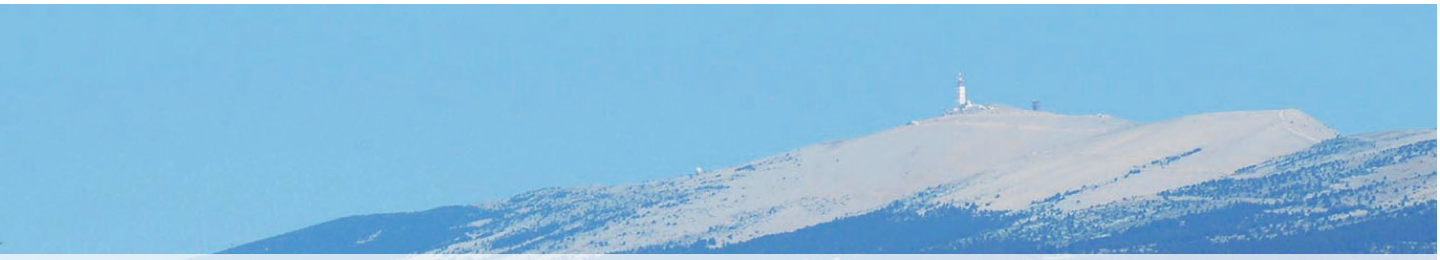

Il s'agira également de retrouver de nouvelles proximités, en visant des modes de vie plus ancrés dans la proximité, moins générateurs de dépenses et de fragilités. Des stratégies locales permettront de renforcer les proximités dans les usages du quotidien, tout en consolidant les solidarités à l'échelle des bassins de vie.

• Contribuer à une société plus inclusive et solidaire

Le Département, chef de file en matière d'autonomie des personnes et d'action sociale, vise un accompagnement global et innovant des différents publics en insertion, permettant le renforcement des capacités et de l'autonomie des personnes par une approche intégrée des personnes dans leurs parcours de vie, et intégrant l'accès à l'environnement professionnel, social, culturel et sportif.
Cela passera notamment par :

o **Le renforcement des dispositifs d'observation et d'anticipation des situations de vulnérabilité et de précarité,**

o **La prévention des situations de fragilité, notamment pour les jeunes et les personnes âgées,**

o **La réalisation des capacités des individus,**

o **Le soutien aux dynamiques solidaires de proximité.**

La mise en œuvre de ces grands objectifs supposera une action concertée de la part des différents partenaires. Le Département, de par sa responsabilité de chef de file, visera la mise en réseau des partenaires autour des dispositifs en faveur de l'inclusion, de l'autonomie, de la protection de l'enfance et de la famille, dans une logique de parcours des personnes.

• Refonder une gouvernance partenariale

La loi NOTRe induit une recomposition autour du binôme Région – EPCI, dont le Département reste l'interlocuteur privilégié au titre de son rôle de chef de file des solidarités territoriales. Celui-ci doit donc jouer le rôle d'interface entre la Région et le bloc communal, pour accompagner la structuration et la montée en compétence des EPCI.

Dans ce contexte, le Département veillera à accompagner la structuration d'un territoire, marqué par une grande diversité :

o **En favorisant l'émergence et l'impact positif de projets et thèmes métropolitains,** dont le territoire vauclusien pourra tirer bénéfice, bien qu'en dehors d'une structuration institutionnelle,

o **En veillant à la complémentarité et la solidarité entre les territoires urbains et ruraux** (notamment au sein des grands territoires de projets Ventoux et Luberon), tout en soutenant les dynamiques de développement local et le renforcement des capacités d'ingénierie des EPCI,

o **En portant la vision d'un territoire d'interface et de contact**, aux enjeux inter-régionaux et interdépartementaux, opérant comme un espace de rencontre entre les Départements et les Régions.

La démarche Vaucluse 2025-2040, servira de cadre de référence aux politiques publiques départementales, pour élaborer les futurs schémas sectoriels et pour consolider et développer les partenariats. Elle sera évolutive et dynamique, aussi, un dispositif de veille prospective partenarial, ainsi qu'un suivi interne mobilisant l'ensemble des services du Département, assureront une adaptation de l'action départementale à l'évolution des enjeux du territoire.

SOMMAIRE ////////////

Les finances et le budget

- Un contexte général toujours plus tendu
- La France en route pour une réduction de la dépense publique
- Des finances locales fragilisées
- La situation financière du Département de Vaucluse
- Et demain pour le Vaucluse ?
- Les engagements pluriannuels envisagés

Des moyens engagés dans une volonté de gestion exemplaire

- Une exemplarité dans son fonctionnement

Des politiques solidaires

- L'action sociale et le développement social de proximité
- La politique de l'autonomie à l'égard des personnes âgées et des personnes en situation de handicap
- La protection de l'Enfance et de la Famille

Des politiques de développement ambitieuses

- Accompagner un développement fondé sur l'identité du Vaucluse
- Soutenir la structuration des territoires de proximité
- Contribuer à une société plus inclusive et solidaire
- Refonder une gouvernance partenariale

Des politiques d'aménagement cohérentes

- Faciliter la mobilité des biens et des personnes
- Se préparer à la Gestion des Risques
- Entretenir et moderniser les collèges
- Gérer et moderniser le patrimoine bâti

1 Les finances et le budget

UN CONTEXTE GÉNÉRAL TOUJOURS PLUS TENDU

• À l'international, le contexte géopolitique dégradé depuis plusieurs mois entre notamment, les USA et la Russie, les USA et la Corée du Nord, le Qatar et les États voisins, provoque des tensions et des incertitudes sur l'ensemble des marchés. Ainsi, parmi les énergies ayant le plus d'impact sur l'ensemble des acteurs économiques, le pétrole a vu son cours progresser de près de 30 % depuis début 2016 après avoir subi une forte variation à la baisse entre 2011 et 2015.

Par ailleurs, la lutte contre le terrorisme mobilise des moyens humains et financiers toujours plus importants pour les États concernés.

• L'économie européenne présente pour sa part, une inflation au-dessous de 2 %, et un taux de croissance continu depuis 17 trimestres. L'emploi progresse plus vite que prévu.

Toutefois, certains États membres de l'Union Européenne n'échappent pas à une dégradation de leur situation politique et budgétaire : les conséquences du Brexit ne sont pas encore appréhendées avec précision ; des pays, comme la Grèce notamment, connaissent une situation budgétaire toujours précaire.

LA FRANCE EN ROUTE POUR UNE RÉDUCTION DE LA DÉPENSE PUBLIQUE

• En France, la situation économique et sociale a connu, cet été 2017, des signes d'embellie. Les carnets de commandes des entreprises sont pleins. Grâce à l'amélioration de la conjoncture créatrice d'emplois, le taux de chômage est revenu à 9,5 % au deuxième trimestre 2017, soit un point de moins en deux ans. Les créations d'emplois profitent plus particulièrement aux seniors et aux plus jeunes. Toutefois, la France reste à la traîne en Europe dont le taux de chômage moyen est de 9,1 % et très loin de l'Allemagne (3,8 %).

• Comme certains de ses partenaires, la France, guidée par les exigences communautaires, doit impérativement réduire son déficit budgétaire à 3 % de son PIB. Depuis les années 70, la France enregistre, en effet, un déficit budgétaire continu et par conséquent une dette croissante, et ce, malgré notamment l'instauration de la monnaie unique et la détermination des critères budgétaires de convergence qui ont précédé sa mise en œuvre.

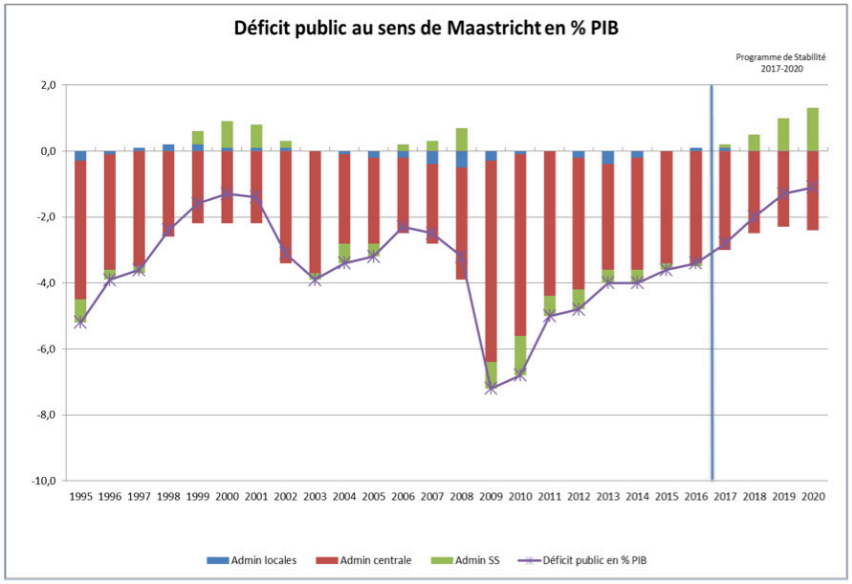

Au travers du Pacte de Stabilité et de Croissance en 1997, puis du Traité sur la Stabilité, la Coordination et la Gouvernance en 2012, et de manière consécutive, du Pacte de Confiance et de Responsabilité entre l'État et les collectivités locales en 2013, la France s'est engagée à maintenir un déficit public inférieur à 3 % du PIB et une dette publique inférieure à 60 % du PIB. Sans ressources supplémentaires, cet objectif ne peut être atteint que par une forte réduction des dépenses publiques.

En prolongement, la loi de finances 2017, puis le programme de stabilité notifié à la commission européenne prévoyaient un retour au-dessous du seuil des 3 % dès 2017.

Au lendemain de l'élection présidentielle de mai 2017, le gouvernement s'est d'emblée engagé dans une démarche de réduction des dépenses publiques de 10 milliards à un horizon de 5 ans, sans renoncer à baisser les impôts.

Fin juin 2017, la Cour des Comptes a rendu son rapport d'audit sur l'état des finances publiques. Relevant à l'occasion l'insincérité du budget 2017 de l'État, la haute autorité financière a estimé que sans mesures fortes, le déficit public atteindra 3,2 % du PIB en 2017 et nécessitera à terme un effort d'économies sans précédent. Dans ce contexte, 3 milliards d'économies supplémentaires ont été préconisés par Didier Migault, Président de la Cour des Comptes. La Cour a souligné les effets positifs de la baisse des dotations versées aux collectivités territoriales sur le niveau du déficit public, et a réclamé la poursuite de l'effort demandé au secteur local.

La trajectoire budgétaire 2017-2022 a été exposée par le Président de la République à l'occasion de la Conférence Nationale des Territoires (CNT) de juillet 2017. Parmi les autres mesures présentées lors de cette CNT, il convient de retenir pour les Départements l'annonce d'une réflexion sur l'évolution du financement du RSA avec deux pistes possibles : soit la recentralisation et la reprise en main du dispositif par l'État, soit l'amélioration de la compensation assortie du renforcement de la péréquation entre les Départements.

Dans le cadre des économies budgétaires, le ministre de l'Action et des Comptes publics a annoncé le 17 juillet 2017 une coupe de 13 milliards d'euros dans le budget alloué aux collectivités locales d'ici à 2022.

Au demeurant, les modalités de cette ponction n'ont pas été arrêtées :

• soit le dispositif de baisse des dotations est prolongé mutatis mutandis. Ceci se traduirait par une contribution annuelle des Départements à hauteur de 813 millions d'euros, représentant une baisse annuelle de dotations d'environ 6,9 millions d'euros pour le Vaucluse,

• soit, et c'est semble-t-il l'option actuellement la plus probable, le dispositif de baisse s'inscrira dans le cadre d'un pacte financier entre les collectivités et l'État. Les dotations ne seraient pas révisées à la baisse ex ante mais bien ex post pour les collectivités n'ayant pas atteint l'objectif de réduction de leurs dépenses.

La CNT de décembre 2017 devrait fixer les modalités de pilotage possibles des dépenses locales pour lesquelles le gouvernement souhaite une baisse de 13 milliards d'euros d'ici à 2022. Cette date tardive ne facilitera pas la tâche des collectivités dans la préparation de leur budget primitif 2018.

C'est dans ce contexte budgétaire tendu que différentes annonces financières et fiscales impactant les collectivités ont été faites. Si le gel du point d'indice devrait permettre de contenir le volume des charges de personnel, l'abandon de la révision des valeurs locatives pour les logements d'habitation et la suppression à terme de la taxe d'habitation constituent de nouvelles atteintes à l'autonomie financière des collectivités pourtant inscrite dans notre Constitution en son article 72-2.

DES FINANCES LOCALES FRAGILISÉES

La récente contribution des collectivités locales au redressement des finances publiques s'est traduite par une ponction sans précédent sur la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF). Entre 2014 et 2017, 11,5 milliards d'euros ont été distraits des finances locales. L'ensemble des Départements a été mis à contribution à hauteur de près de 4 milliards d'euros.

Le Vaucluse a pour sa part perdu près de 60 millions d'euros de DGF en l'espace de 3 ans. La situation financière des Départements s'est donc mécaniquement dégradée ces quatre dernières années, et le Vaucluse n'a pas échappé à cette tendance.

Le rapport annuel de l'Observatoire des Finances Locales a relevé que fin 2016, les finances du bloc communal se sont encore fragilisées. A contrario à cette même date, la situation des Départements et des Régions commence à s'améliorer : il est observé, notamment, la fin du long déclin de leur épargne brute. En 2016, les Départements ont stabilisé leurs dépenses de fonctionnement, tandis que leurs recettes ont progressé grâce au recours plus important au levier fiscal conjugué au dynamisme du produit des Droits de Mutation à titre Onéreux (DMTO). Néanmoins, leurs dépenses d'investissement ont continué de diminuer, et leur dette s'est stabilisée.

Les Départements s'éloigneraient du point bas connu en 2015 en raison d'une amélioration de la conjoncture française qui a entraîné un ralentissement des versements du RSA, mais également en raison d'une dotation exceptionnelle de 200 millions d'euros versée aux Départements les plus défavorisés. Le Vaucluse, pourtant classé 7ème Département le plus pauvre, n'a perçu pour sa part que 65 061 euros en 2016 au titre de cette dotation.

En réaction aux restrictions annoncées par l'État pour la période 2018-2022, de nombreux élus locaux ont souligné qu'ils avaient déjà réalisé une part substantielle des économies demandées sous le précédent quinquennat et qu'une nouvelle restriction budgétaire affecterait durablement l'investissement des collectivités et remettrait en cause les services publics essentiels à la population.

LA SITUATION FINANCIÈRE DU DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE

Il faut retenir de la présentation du compte administratif 2016 à l'Assemblée départementale le 30 juin 2017, que les fondamentaux financiers de notre Département sont encore satisfaisants.

En 2016, en effet, le niveau d'épargne s'est amélioré conjoncturellement par la conjugaison de dépenses de gestion en légère baisse et de recettes de fonctionnement en augmentation, grâce, notamment, à la bonne tenue des DMTO.

Ainsi, le Département peut se féliciter d'afficher un niveau d'épargne par habitant supérieur aux Départements de taille comparable, alors même qu'il exerce une pression fiscale parmi les plus faibles de sa strate.

Le volume de l'investissement est préservé et son niveau par habitant est supérieur à la moyenne. L'endettement, légèrement réduit en 2016, et la capacité de désendettement encore améliorée, peuvent également être avantageusement comparés aux données des Départements de même strate.

La dette ne comporte que des contrats non risqués classés 1A dans la charte Gissler. Sa répartition et son profil d'extinction au 1er janvier 2018 se présentent comme suit :

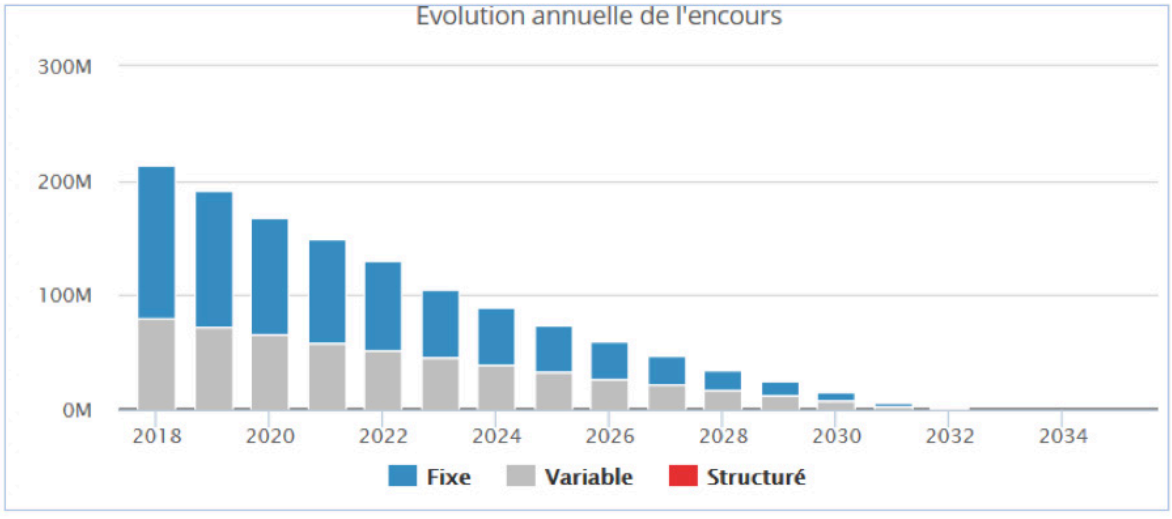

La répartition par organisme préteur est diversifiée sans position dominante afin de minimiser les risques pour la collectivité.

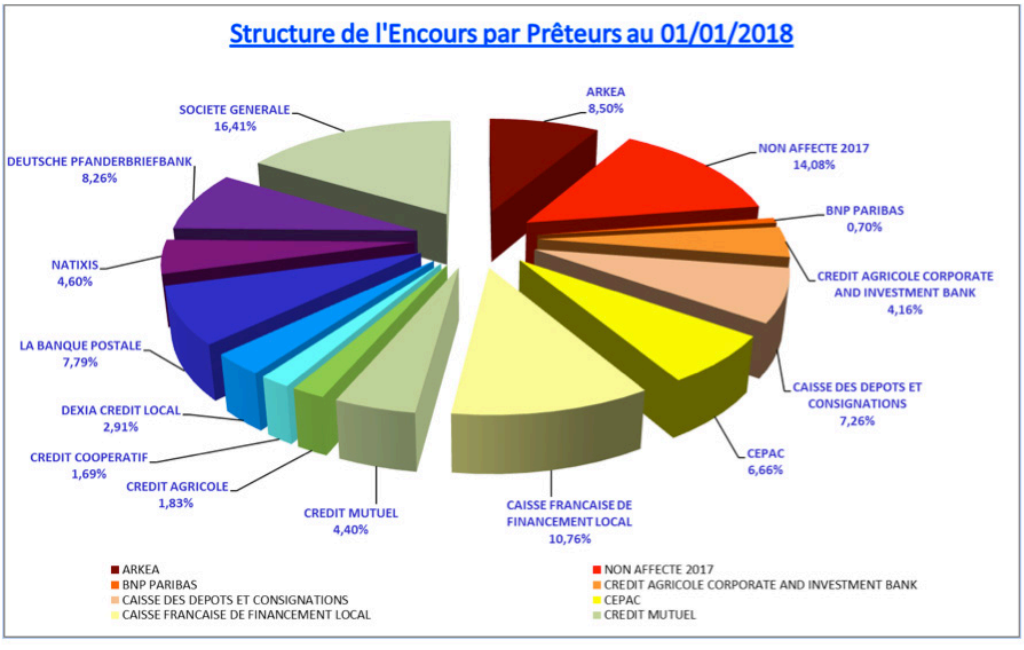

Fin 2016, le taux moyen de la dette s'établit à 2,501 % (après couverture) en diminution de 11 % par rapport à l'année précédente.

Toutefois, ce constat constructif à l'instant du 31 décembre 2016, ne saurait masquer la fragilité de nos équilibres financiers. La dégradation continue de nos marges de manœuvre depuis 2003, accélérée ces dernières années, à l'instar de l'ensemble des Départements, se traduit par la courbe relative au niveau d'épargne brute sur le graphique présenté ci-après.

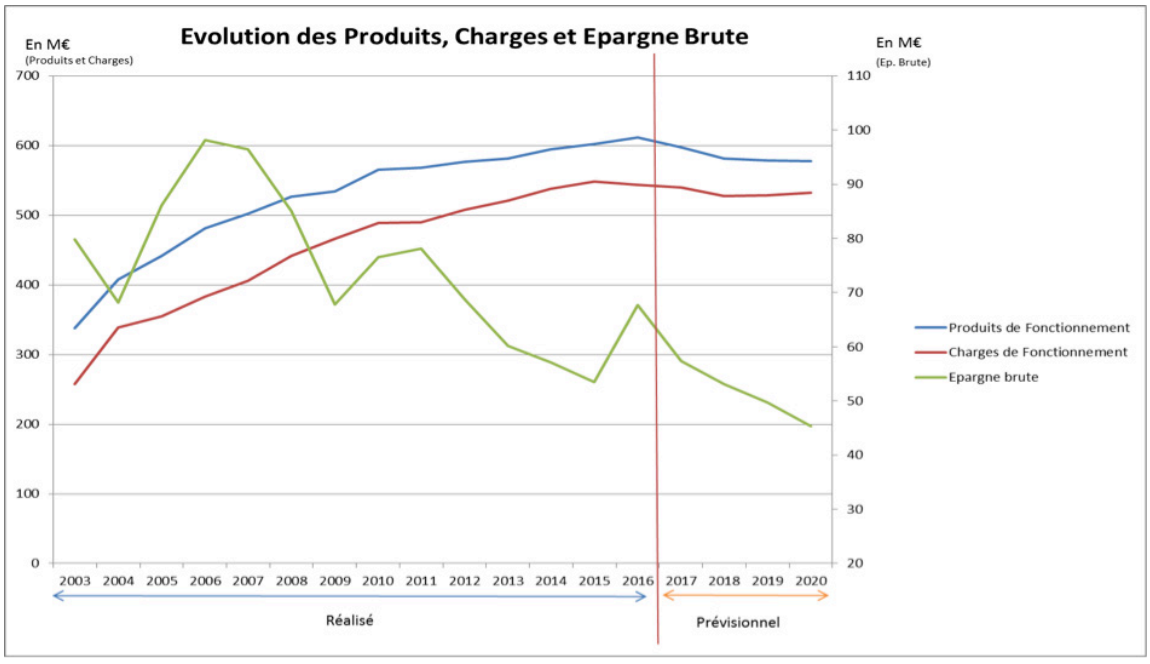

Sur la période la plus récente comprise en 2013 et 2016, si les recettes de fonctionnement ont progressé de 5,3 %, les dépenses de fonctionnement ont dans le même temps augmenté de 7,4 % provoquant mécaniquement une baisse de l'épargne nette de près de 9 millions d'euros. Comme évoqué lors du vote du compte administratif, le sursaut de l'épargne brute constaté fin 2016 résulte à la fois de la bonne tenue des DMTO, très dépendants de la conjoncture économique, et de recettes comptabilisées d'avance sur instruction de la DDFiP de Vaucluse. Alors que les hypothèses retenues en 2016 laissaient augurer d'une épargne négative dès 2019, ces recettes supplémentaires, dont la pérennité n'est pas assurée, ont permis d'en retarder l'échéance.

Si la réduction de la DGF, à l'origine principale de la dégradation financière des collectivités, s'est traduite dans 40 % des cas par une augmentation des taux de la part départementale de la taxe foncière, le Vaucluse s'est résolu seulement en 2017 à recourir, de manière très modérée, au levier fiscal pour équilibrer son budget primitif 2017.

ET DEMAIN POUR LE VAUCLUSE ? ////////////////////////

L'analyse prospective des finances du Département est actualisée une fois l'an. Cette prospective consiste à disposer d'une vision anticipée des grands équilibres financiers de notre collectivité à un horizon de 3 à 4 ans. La mouvance du paysage administratif local, les différents transferts de compétences emportés par la loi NOTRe notamment, les réformes tenant au financement des collectivités, ne permettent plus désormais d'avoir une visibilité sérieuse au-delà de cet horizon de temps.

L'analyse prospective constitue le préalable à la fois au débat d'orientation budgétaire et à la construction du budget de l'exercice suivant dont il détermine dans les grandes lignes les volumes soutenables financièrement.

Cette analyse prospective pour la période 2018-2020 s'avère d'autant plus difficile en raison des incertitudes majeures sur les modalités de mise en œuvre par le gouvernement, durant le quinquennat actuel, d'un éventuel contrat financier avec les 300 plus grandes collectivités représentant 80 % de la dépense locale.

• *L'analyse financière prospective 2017-2020 repose sur les principales hypothèses suivantes:*

En recettes de fonctionnement
Les recettes de taxe foncière évolueraient de 1 % l'an sur la seule variation estimée des bases fiscales.
À terme, et malgré le dynamisme actuel du marché de l'immobilier, les DMTO avoisineraient un niveau moyen d'environ 88 millions d'euros par an.

Compte tenu des incertitudes liées aux annonces gouvernementales actuelles sur les modalités envisagées quant au plan de baisse des dépenses publiques 2017-2022, la DGF pourrait être maintenue à son niveau actuel.

En dépenses de fonctionnement
Les charges à caractère général baisseraient de 2 % chaque année.

Les charges de personnel connaîtraient une légère progression de 0,5 % l'an à périmètre constant (hors personnel transports), compte tenu notamment de l'annonce du gel du point d'indice.

Les dépenses d'aide sociale, hors allocations RSA, connaîtraient une progression moyenne de 1,1 % par an.

Les subventions seraient revues à la baisse de 2 % l'an.

En recettes d'investissement
La gestion dynamique du patrimoine permettrait d'envisager un volume moyen de cession de l'ordre de 1 million d'euros par an entre 2018 et 2020.

Les services du Département accentueront la recherche de financements auprès de l'ensemble de nos partenaires et co-financeurs de nos projets afin de réduire au maximum le recours à l'emprunt. Ainsi, le niveau d'endettement du Département devrait être contenu.

En dépenses d'investissement
Notre Département souhaiterait maintenir son effort dans les prochaines années tant sur les investissements directs que pour les subventions d'équipements versées au bloc communal. Aussi, le volume plancher des crédits des dépenses d'investissement s'élèverait à environ 85 millions d'euros, comprenant l'ensemble des engagements pluriannuels d'investissement inscrits en AP/CP dans les différentes politiques publiques départementales.

LES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS ENVISAGÉS ////////

Ce tableau retrace le montant des engagements financiers pluriannuels envisagés par notre collectivité, classés par politiques publiques, ainsi que leur répartition en crédits de paiement prévisionnels pour les prochains exercices.

Politiques publiques	Reste à financer antérieur (AP – CP réalisés)	2018		2019	2020	Au-delà de 2020
		AP	CP	CP	CP	CP
Habitat	11,8	2,2	1,8	3,4	3,5	5,3
Environnement	24,5	6,1	4,0	6,5	5,7	14,4
Culture et Patrimoine	0,1	0,3	0,2	0,0	0,0	0,2
Collèges	37,5	3,3	11,8	9,3	7,7	12,0
Transports	2,0	1,9	0,5	0,5	0,4	2,5
Aménagement et Développement du Territoire	91,6	11,5	26,5	27,5	24,3	24,8
Routes	122,3	44,5	33,9	46,7	25,1	61,1
Patrimoine bâti	46,2	2,2	4,8	5,4	5,3	32,9
TOTAL	**336,0**	**72,0**	**83,5**	**99,3**	**72,0**	**153,2**

• Il ressort de l'ensemble de ces éléments structurants de l'analyse prospective la situation suivante :

Evolution des recettes et dépenses de fonctionnement et de l'épargne brute

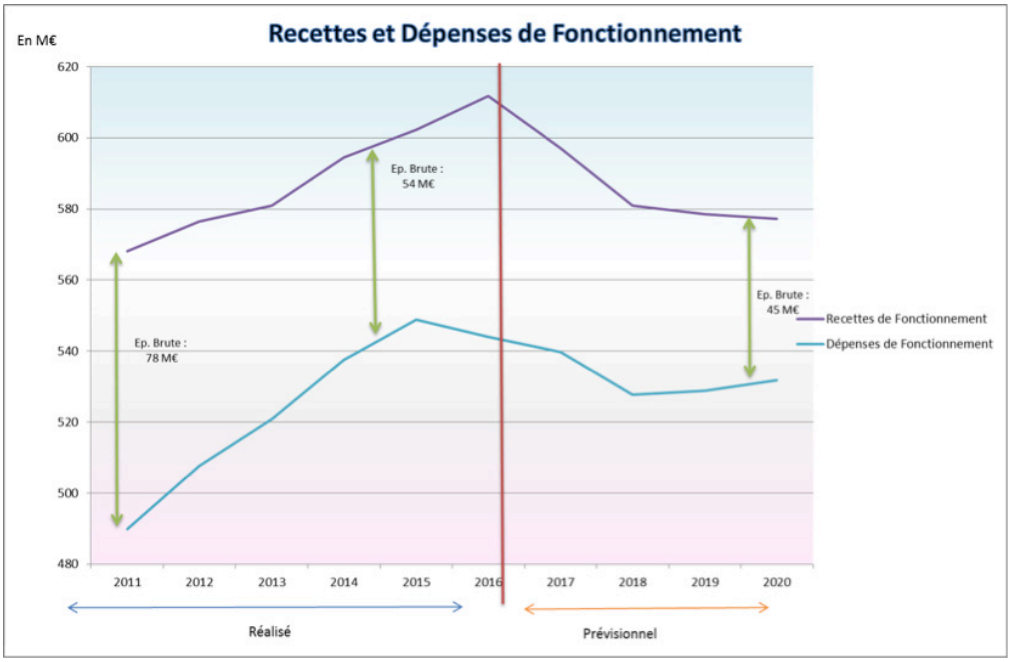

Entre 2018 et 2020, le niveau des dépenses de fonctionnement resterait à peu près constant, alors que, dans le même temps, les recettes, évaluées avec prudence, subiraient une légère réduction. Le niveau d'épargne, par conséquent, se dégraderait encore à l'horizon 2020. Aussi, au-delà du souhait du gouvernement de voir baisser la dépense publique, cette prospective montre, s'il en était besoin, que la diminution des dépenses de fonctionnement doit demeurer plus que jamais notre première priorité financière. Cela constitue par ailleurs une condition essentielle au maintien de nos dotations en provenance de l'État.

La composition des dépenses de gestion resterait quasiment identique

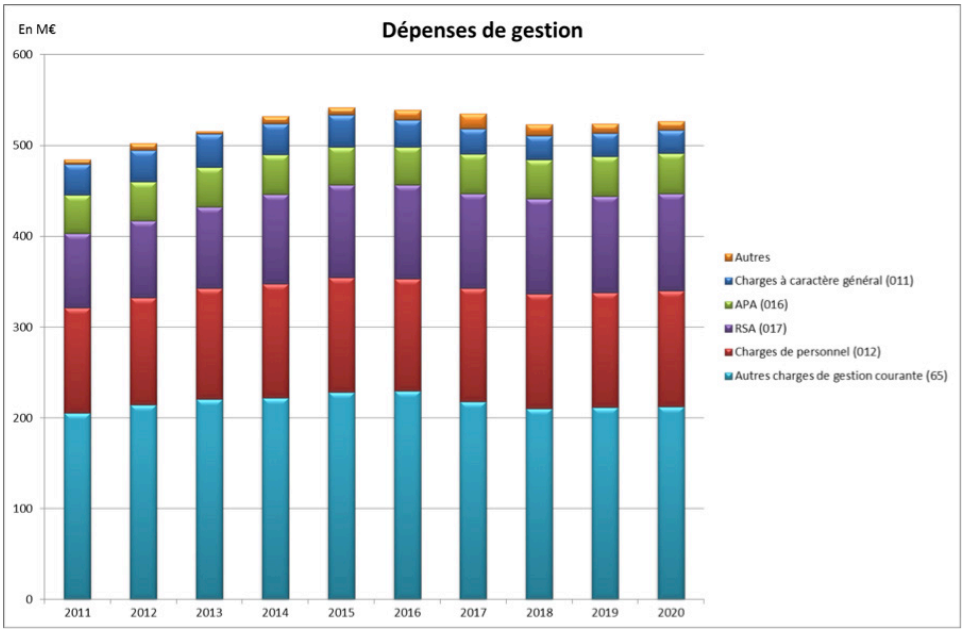

Le financement des investissements

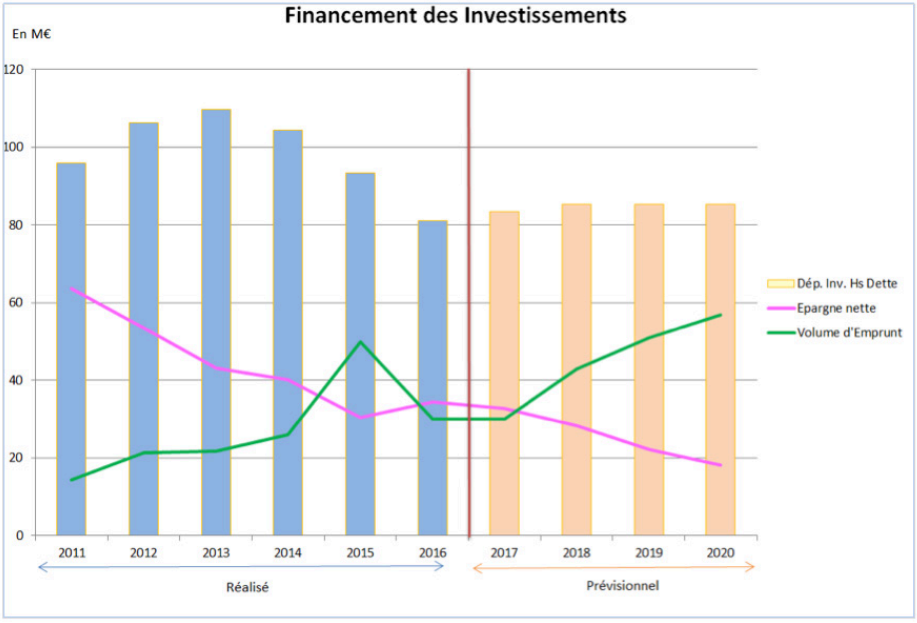

Le niveau des investissements directs ou sous forme de subventions d'équipement serait maintenu au niveau actuel.

En raison de la baisse projetée de l'épargne, le financement de ces investissements pourrait reposer de plus en plus sur l'emprunt, dégradant encore plus nos marges de manœuvre.

Il reste donc impératif de juguler nos dépenses de fonctionnement afin d'améliorer notre capacité d'autofinancement. Seule la reconstitution de la CAF ainsi qu'une optimisation de nos recherches de financements externes éviteront un recours toujours plus conséquent à l'emprunt pour financer nos investissements.

La capacité de désendettement

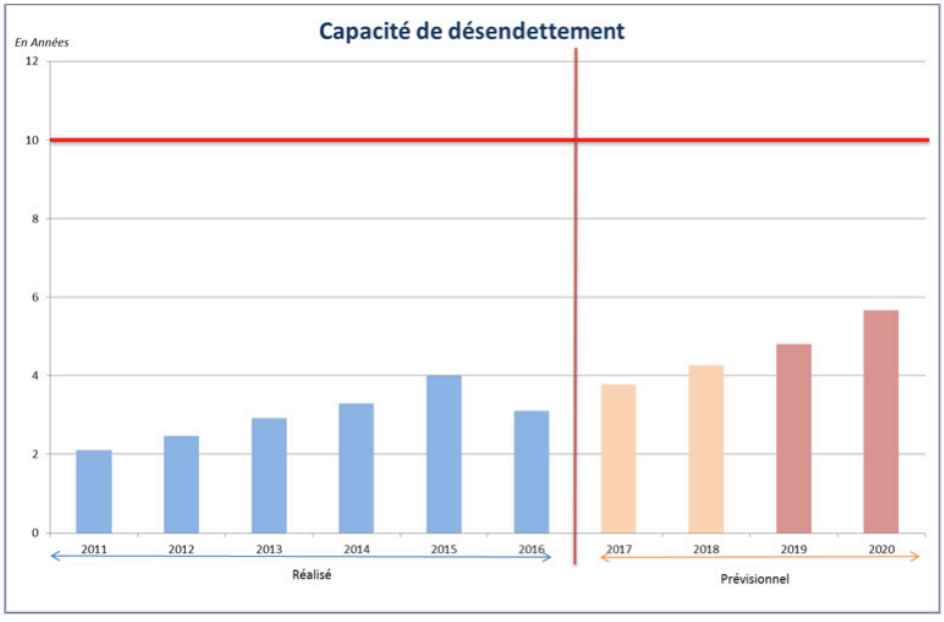

Selon les hypothèses adossées à l'analyse financière prospective, la capacité de désendettement continuerait de se dégrader, tout en restant sur la période 2018-2020 nettement inférieure au seuil d'alerte fixé par la DGFIP.

• Selon les hypothèses ci-dessus évoquées, le budget primitif 2018 se présenterait synthétiquement de la façon suivante à périmètre constant :

En M€	BP 2017 (Hors Transports)	Prévisions BP 2018	% Evolution
Recettes de fonctionnement	**571,7**	**582,1**	**1,8**
- Dont fiscalité directe	162,2	164,2	1,2
- Dont fiscalité indirecte	231,5	240,7	4,0
- Dont dotations et participations	152,1	150,5	-1,0
Autres recettes	25,9	26,7	3
Recettes d'équipement	**17,9**	**23,1**	**29,1**
- Dont FCTVA	9,3	9,3	0
- Dont subventions d'investissement	7	11,3	61,4
Emprunts (y compris Revolving)	71,5	63,9	
Recettes totales	661,1	669,1	1,1
En M€	**BP 2017 (Hors Transports)**	**Prévisions BP 2018**	**% Evolution**
Dépenses de fonctionnement	**534,2**	**535,5**	**0,2**
Dépenses de gestion	529,5	530,6	0,2
- Dont dépenses d'aide sociale	185,3	186,2	0,5
° Dont subventions politique aide sociale	*2,1*	*2,4*	*14,3*
- Dont dépenses d'insertion (y compris allocation RSA)	107,1	104,9	-2,0
° Dont subventions politique insertion	*0*	*2,6*	*/*
- Dont dépenses de personnel	125,6	127,8	1,7
- Dont subventions de fonctionnement	15,8	14,9	-5,7
- Dont cotisation au SDIS	32,5	32,5	0
Dépenses d'équipement	**86,1**	**94,8**	**10,1**
- Dont équipement direct	60,4	60,1	-0,5
- Dont équipement indirect	25,6	34,6	35,2
Emprunts (y compris Revolving)	40,8	38,8	
Dépenses totales	661,1	669,1	1,2

La reconstitution de nos marges de manœuvre, par une action très significative sur nos charges de fonctionnement et une dynamisation de nos recettes, demeure plus que jamais notre objectif afin de nous inscrire dans une trajectoire nous permettant d'être au rendez-vous du projet Vaucluse 2025-2040.

2 Des moyens engagés dans une volonté de gestion exemplaire

Les contraintes financières précédemment citées et l'application des différentes dispositions de la loi NOTRe ont donc imposé à la collectivité une réorientation des politiques publiques départementales mais aussi une profonde révision de son organisation et une remise en question de son fonctionnement. Des choix importants ont dû être faits pour encourager ces évolutions et rationaliser les charges de fonctionnement tout en maintenant la qualité des services.

Il s'agit d'impulser l'efficience des services, la mutualisation de certaines fonctions, de développer des fonctions ressources au plus près des services et d'élaborer notamment des projets de directions clairs et précis. Parallèlement, les évolutions technologiques imposent de disposer de services toujours plus performants. Dans ce contexte, l'administration se doit de repenser en permanence ses modèles d'organisation pour appréhender au mieux ces défis.

En présentant une feuille de route ambitieuse à travers la démarche Vaucluse 2025-2040, le Département souhaite s'inscrire dès à présent dans un projet cohérent et présenter son action pour le territoire d'une façon lisible et transparente.

Mais au-delà des objectifs affichés dans cette stratégie à moyen et long terme, la collectivité s'engage aujourd'hui dans une démarche interne d'exemplarité pour un service public performant à travers une organisation misant sur l'optimisation des moyens et la transversalité.

UNE EXEMPLARITÉ DANS SON FONCTIONNEMENT ///////

Une optimisation des ressources humaines, une maîtrise de la masse salariale

La mise en œuvre des orientations stratégiques et organisationnelles de la collectivité, dans un contexte budgétaire contraint, a mobilisé les divers acteurs pour une gestion des ressources humaines performante.

De nombreux leviers, tous interdépendants, sont et seront activés par la collectivité :

- une évaluation plus fine des postes avec la cartographie établie par Pôle,

- de nouvelles procédures pour la gestion des remplacements, l'intervention de vacataires, les recrutements avec l'établissement d'un référentiel de compétences,

- la prise en compte de la responsabilité sociale par des actions qui seront orientées sur l'organisation et la répartition du travail, la mise en place de nouveaux modes de gestion, l'automatisation de process pour accroître les gains de productivité, la lutte contre l'absentéisme,

- une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC), dans une visée anticipative, qui constitue un levier indispensable pour accompagner les dynamiques de modernisation. Elle contribue au développement des parcours professionnels adaptés aux besoins de la collectivité et des agents et valorise les dispositifs de reclassement pour un service public plus efficient.

La maîtrise de la masse salariale passe aussi par une responsabilisation accrue des encadrements des Pôles sur l'optimisation des ressources qui leur sont affectées, par une évaluation régulière des besoins en compétences et en savoirs.

Des enveloppes budgétaires sont déterminées par Pôle sur le volet des effectifs non pérennes et de la formation. Elles pourront concerner à terme les effectifs sur emplois pérennes, les heures supplémentaires, les frais de déplacement.

Cette démarche doit aussi contribuer à apporter un éclairage à l'encadrement dans les décisions qu'il sera amené à prendre dans l'exercice de ses fonctions à l'égard de ses collaborateurs.

La masse salariale annuelle passe de 122,90 M€ en 2015 à 120,22 M€ en 2016. Le montant prévisionnel 2017 est de 122,33 M€, soit une diminution de 0,46 % sur la période.

Évolution pluriannuelle des dépenses de personnel (chapitre 012) au BP en euros

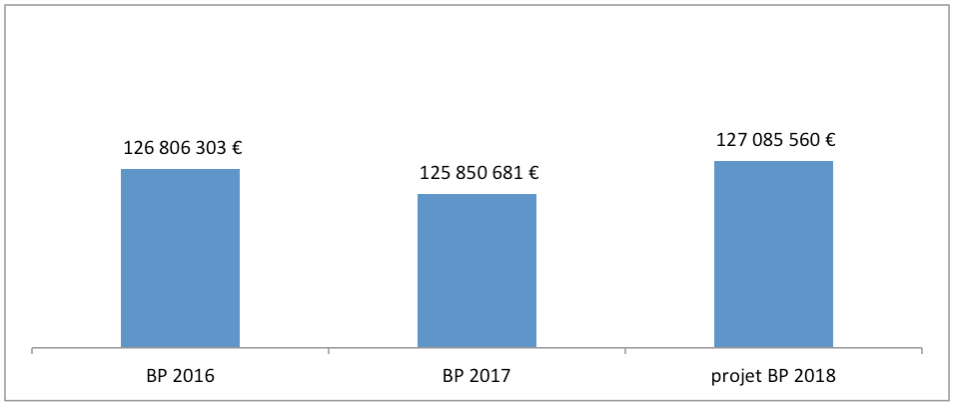

Cependant, pour 2018, une augmentation de la masse salariale sera enregistrée en raison des décisions de l'État concernant des mesures règlementaires et catégorielles liées notamment aux parcours professionnels, des carrières et des rémunérations (transfert primes/points).

Évolution des rémunérations des fonctionnaires du Département de Vaucluse (hors charges patronales)

En M€	2014	2015	2016	2017 (prévisionnel)	2018 (prévisionnel)
Traitements indiciaires	52.77	54.04	53.17	54.58	55.16
NBI	0.75	0.83	1.17	1.03	1.03
Régime indemnitaire	17.31	17.43	16.54	16.46	16.32
Heures supplémentaires	0.65	0.68	0.64	0.68	0.68

Une maîtrise des effectifs

La tendance constatée en 2015 d'une diminution des effectifs se poursuit en 2016. L'adéquation des ressources humaines aux besoins des services est un enjeu majeur de politique RH.
Le taux d'administration du Conseil départemental est de quatre agents équivalent temps plein pour mille habitants. La collectivité maintient sur les territoires des services de proximité efficients pour répondre aux besoins des usagers vauclusiens.

• Structure des effectifs par statut
Au 31 décembre 2016, les effectifs du Conseil départemental de Vaucluse s'élevaient à 2 715 agents, tous statuts confondus.

Étaient ainsi recensés :

- 2 300 agents affectés sur des emplois permanents, avec 2 263 titulaires et stagiaires et 37 contractuels.

- 415 agents affectés sur des emplois non permanents, dont 311 assistants familiaux.

Au 30 septembre 2017, l'effectif total rémunéré était de 2 686 agents, dont 2 237 emplois permanents, 134 non permanents et 315 assistants familiaux, soit une diminution globale de 1,06 % en 9 mois.

Il convient de noter que le nombre de départs à la retraite par année tend à se stabiliser avec un recul de l'âge de départ en raison des mécanismes de décote appliqués au montant de la pension.

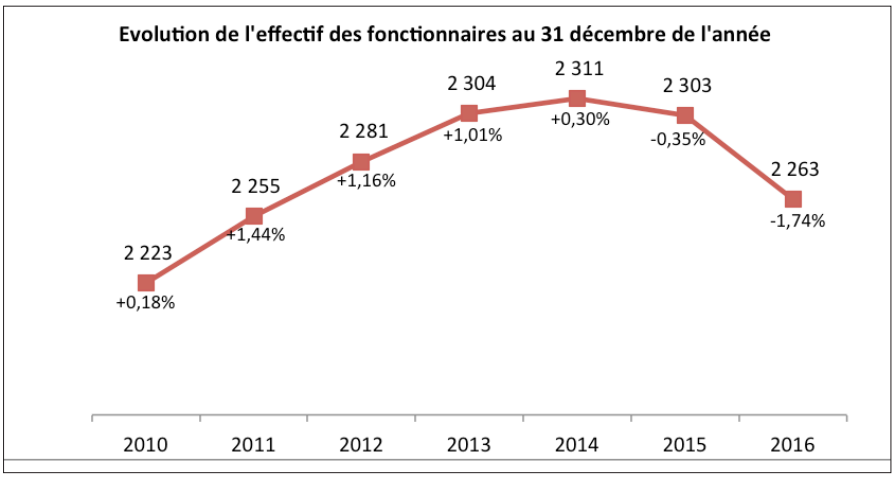

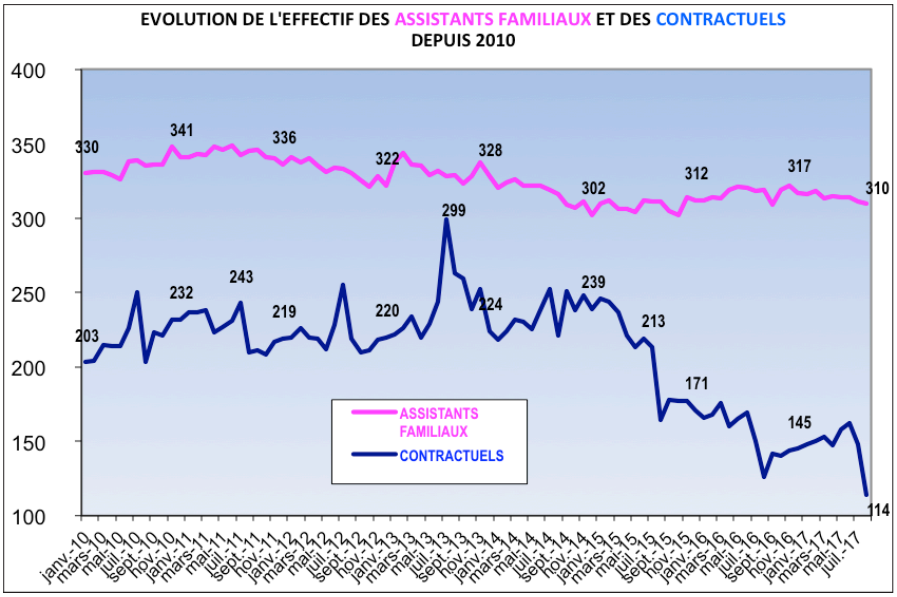

• **Structure par catégorie:** Depuis 2014, la répartition des titulaires par catégorie est stabilisée.

	Effectifs au 31/12						Effectifs au 31/08/2017	
	2014		2015		2016			
Titulaires et stagiaires	2 311	100%	2 303	100%	2 263	100%	2 242	100%
A	463	20,0%	460	20,0%	460	20,3%	452	20,2%
B	662	28,6%	667	29,0%	655	28,9%	658	29,3%
C	1 186	51,3%	1 176	51,1%	1 148	50,7%	1 132	50,5%

• **Structure par filière:** Les filières administrative et technique sont les plus représentées avec respectivement 37 % et 38 % des effectifs suivies de la filière sociale (20%).

• **Âge moyen des fonctionnaires:** Le vieillissement des agents territoriaux s'accentue d'année en année. L'âge moyen des agents était de 48,7 ans en 2016, il est de 48,9 ans en 2017. 678 agents, représentant 30 % des effectifs, ont 55 ans et plus.

Une réflexion sur le transfert des savoirs, l'organisation du travail dans sa globalité est engagée pour anticiper les évolutions sociales et organisationnelles à venir.

Une diminution du nombre de bénéficiaires d'avantages en nature

	2016	2017 PREVISIONNEL
Avantages concernant le remisage d'un véhicule de fonction ou de service		
Nombre de bénéficiaires	115	95
Montant total	142 476,85 €	125 000 €
Avantages concernant le logement de fonction		
Nombre de bénéficiaires	66	65
Montant total	130 758,49 €	121 798,74 €

Le nombre d'agents qui ont opté pour le remisage d'un véhicule de service est en diminution.

L'ajustement de la flotte des véhicules, le développement de dispositifs alternatifs (véhicules électriques, vélos) et la mise en place de pool permettent de valoriser les modes de déplacement doux et moins polluant.

Un temps de travail réajusté

La mise en conformité du temps de travail est intervenue en 2016 avec la suppression de deux jours de congés annuels et de cinq jours d'autorisation exceptionnelle d'absence. La mise en place d'une nouvelle application dématérialisée de la gestion des congés en 2018 contribuera à un meilleur suivi des absences notamment pour les cadres pour l'organisation du travail et la planification des activités.

Une gestion optimisée

Depuis 2016, le Département de Vaucluse s'est engagé dans une gestion plus dynamique de son patrimoine bâti dans le but d'établir une véritable stratégie immobilière permettant de rationaliser ses dépenses de fonctionnement et ses recettes.

Il s'agit d'inventorier et d'actualiser notre connaissance du patrimoine bâti afin que celui-ci puisse être producteur soit de service public soit de revenus, immédiats ou potentiels et ce tout particulièrement dans le contexte de l'actualité relative à la propriété des personnes publiques, imposant le cas échéant une mise en concurrence en matière d'occupation du domaine public (proche de celle existante en matière de commande publique).

Dans une démarche transversale, impliquant les différents services de la collectivité qui œuvrent, selon leurs métiers, à différents aspects de la gestion immobilière, le Département souhaite faire voir dans son patrimoine le reflet d'une gestion maîtrisée et optimale, répondant à des missions identifiées et donc aux besoins réels.

De plus, la collectivité souhaite poursuivre l'objectif de rationaliser l'occupation de ses bâtiments et de ses terrains en arrêtant les mises à disposition à titre gratuit et en instaurant des indemnités d'occupation cohérentes avec les prix du marché.

Dans le même esprit, un effort sur la récupération des charges locatives en découle et sera poursuivi.

Dans un objectif également de meilleure gestion, un regroupement des différents services chargés du patrimoine et du foncier au sein du Département est à l'étude pour une mise en place en 2018 afin de mutualiser les moyens et mieux coordonner la gestion dynamique du patrimoine.

Cessions et projets de cessions des propriétés départementales 2014-2018

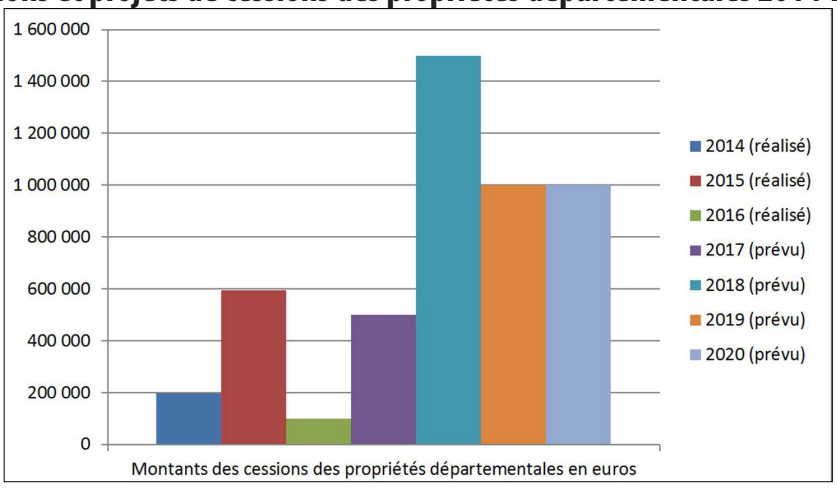

NB : Des cessions réalisées en 2014,2015 et 2016 concernent des cessions de délaissés de voirie.

Revenus des propriétés départementales 2014-2017

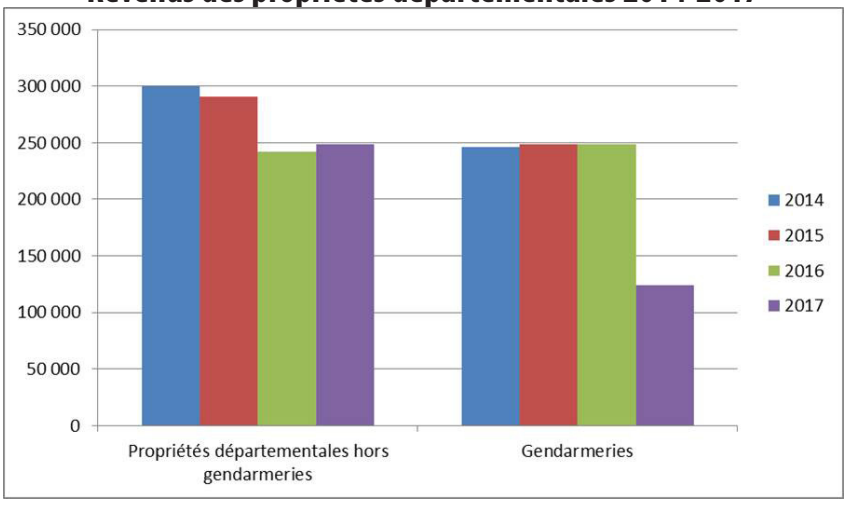

NB : pour 2017, il reste à percevoir les loyers du 4ème trimestre

Récupération des charges locatives 2014-2017

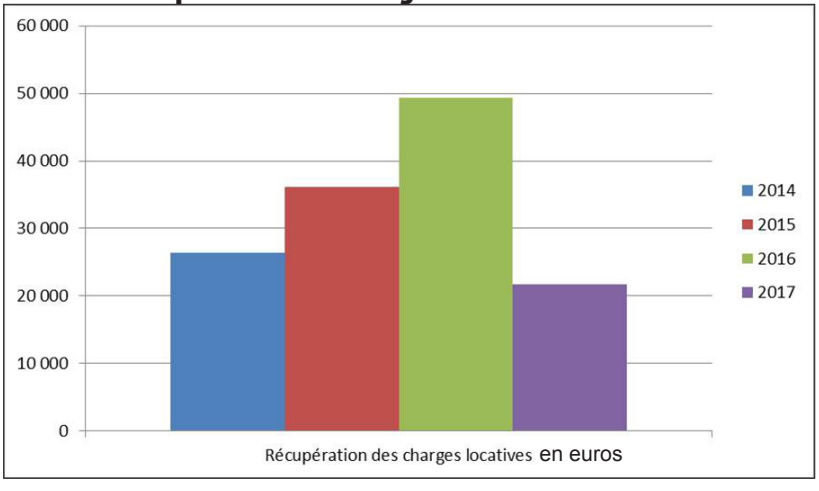

NB : pour l'année 2017, l'ensemble des récupérations des charges n'est pas terminée.

Une sécurisation juridique

Le Département, comme les autres collectivités territoriales, évolue dans un environnement institutionnel et social qui se transforme. L'élaboration de panoramas de presse nationale et locale éclaire ce contexte, dont les mutations ont des répercussions concrètes sur la sécurité juridique, et permet ainsi de mesurer les actions des services du Département. Plus concrètement, les collectivités territoriales sont confrontées à de plus en plus de contentieux lesquels concernent les recours juridiques déposés contre les actes de la collectivité, ses agents et ses élus, et se manifestent particulièrement dans les domaines des ressources humaines, de l'aménagement territorial et de l'action sociale.

La judiciarisation des rapports économiques et sociaux s'exprime donc, dans les faits, par un accroissement du contentieux judiciaire et à la mise en cause pénale des élus, du personnel ainsi que des collectivités territoriales elles-mêmes.

Aussi, la réduction des risques juridiques est pour le Département un enjeu majeur et un principe de gestion publique central. C'est donc un travail de prévention qu'il faut privilégier en apportant une assistance aux services le plus en amont possible et ce à travers un partage de la fonction juridique et le pilotage du contentieux.

Pour accompagner et soutenir cette démarche, une vieille juridique ciblée, liée aux compétences et politiques départementales sera proposée avec pour finalité d'informer les élus et les agents afin de les accompagner au mieux dans leurs prises de décisions au regard du maquis juridique et de l'état des connaissances existantes.

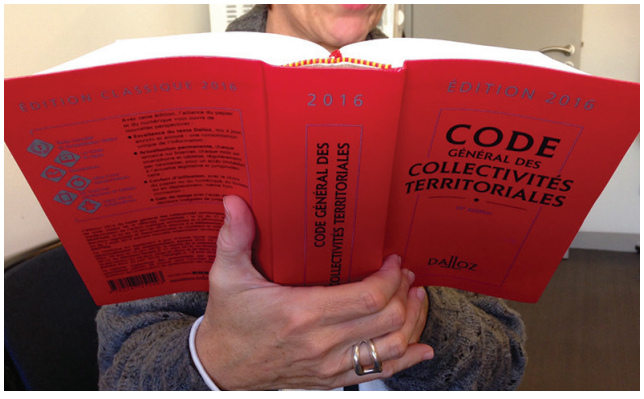

Entre sécurisation juridique et gestion optimisée : améliorer la gouvernance et l'efficience des contrats publics

La commande publique représente aujourd'hui un enjeu financier très important, dans le contexte de judiciarisation institutionnelle et sociale pré-cité. En découle, une nécessaire prise en considération des multiples facettes de la stratégie d'achat d'une collectivité : juridique, économique et financière, mais aussi technique, sociale et environnementale.

Ainsi, et dans un souci tant de renforcement de la sécurité juridique de la collectivité d'une part, que de performance économique de l'acte d'achat d'autre part, l'administration mène une réflexion approfondie afin de mettre en place les outils destinés à optimiser son efficacité en matière de commande publique.

Une modernisation des pratiques pour innover et optimiser à travers le numérique

Le Département poursuit sa volonté de modernisation de ses pratiques, de ses organisations, de ses outils. La dématérialisation en est un des leviers principaux et représente une réelle opportunité dont le Vaucluse souhaite se saisir pour être un acteur créatif et volontariste et ainsi réinventer ses services publics, avec une volonté forte en vecteur de sens pour les usagers, mais aussi pour les agents des services publics.

Pour pouvoir répondre à ces enjeux, les services du Département de Vaucluse doivent s'adapter, se transformer, se moderniser.

Bien évidemment la dématérialisation de nos processus de production et de décision sont un moyen de modernisation de nos services, ils sont souvent réglementaires, ce n'est plus un choix, mais une réalité, un moyen d'atteindre nos ambitions, ne plus subir mais inventer.

Cette dématérialisation est une voie ou un prérequis pour repenser l'organisation des services mais aussi et surtout une nécessité pour que les services usagers puissent devenir réalité.

Aussi, la démarche web 2.0 n'est pas une simple « boîte à outils », c'est avant tout, un « état d'esprit », de nouvelles méthodes de travail et une philosophie de communication horizontale, attribuant des nouveaux usages pour les agents évoluant dans sa collectivité.

Il se traduit par des actions concrètes qui concernent par exemple la dématérialisation de la chaîne comptable, la télétransmission des actes, la dématérialisation des marchés publics, la facturation électronique, des démarches dématérialisées proposées à l'usager, l'archivage électronique, la question de la relation à l'usager, la gestion dématérialisée des délibérations pour les assemblées, etc.

Dans cette perspective, l'objectif Full Démat s'applique pleinement et réglementairement au domaine de la commande publique, tout particulièrement impacté puisqu'à l'horizon de 2020, seront progressivement mis en œuvre et déployés les objectifs de dématérialisation suivants :

- Ouverture aux données essentielles des marchés publics (Open Data) ;

- Facturation via Chorus Pro pour l'ensemble des fournisseurs;

- Transmission des actes par le biais d'une plateforme aux services du contrôle de légalité de la Préfecture.

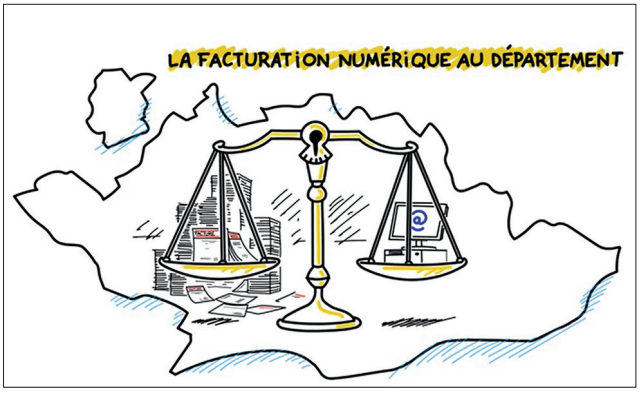

La fonction Documentation sera organisée pour renforcer les outils mis à disposition des agents et des élus du Département.

Enfin, améliorer, simplifier nos processus internes en s'appuyant sur le numérique et la non transposition de nos processus actuels doit être une règle fondamentale pour la réussite de notre transformation.

À ce titre, l'ouverture sécurisée de plateforme de services numériques interservices, comme l'extranet des collèges, doit se généraliser et étendre leurs périmètres d'actions.

D'autres approches doivent se combiner pour répondre à une administration du XXIe siècle, comme le sujet sur la mobilité pour les agents, d'une part au sein de l'administration ou en situation de télétravail (évaluation à domicile dans le social) avec des questionnements forts sur le management, la formation, l'accompagnement, mais aussi, en territoire d'autre part.

Dans cette transformation, la Direction des Ressources Humaines devra être placée au cœur de l'accompagnement des agents, car si ces derniers souhaitent comprendre l'évolution numérique des métiers, les managers souhaitent adapter leurs processus aux nouvelles tâches. Enfin, les processus métiers de la DRH sont bouleversés, comme celui du recrutement, pose la question des réseaux sociaux, d'un RSE, de la gestion des compétences et des savoirs, de la formation, demain, il n'y aura plus un SIRH mais plusieurs.

Autre axe, le Département peut, doit impulser cette transformation de nos organisations autour d'un sujet structurant et inhérent au numérique à savoir la conservation des produits numériques, en disposant d'un système d'archivage électronique.

Doit-on poursuivre sur notre modèle ? Ou doit-on rechercher des partenaires (communautés d'agglomération etc.) pour « simplement partager nos moyens » ? La mutualisation est une approche évidente et fédératrice, et adossée a la vision de porter un service territorial, donne tout le sens à ce projet.

Il s'agit donc de doter ces administrations de plateformes mutualisées pour accéder aux applications et aux données en ligne : marchés publics, signature électronique, transmission au contrôle de légalité, SIG, Open Data, archivage électronique, etc. La création et l'exploitation de datacenters destinés à héberger ce « cloud public départemental » est ainsi à encourager.

Enfin, les collectivités, qui ont financé les réseaux d'hier et qui financeront ceux de demain, restent considérées comme des entreprises ordinaires par les opérateurs de télécommunication.

Il serait normal qu'elles puissent bénéficier pour leurs propres usages de conditions financières privilégiées. Cela permettrait d'amortir plus rapidement les coûts d'investissement envisagés pour la construction du réseau de desserte des sites administratifs en maîtrisant les coûts de fonctionnement associés.

La réduction des coûts par mutualisation des services entre les acteurs locaux du Département (SDIS, communautés d'agglomération, Université, etc.), doit être intégrée à la conception des futurs réseaux THD et étudier les différentes modalités (groupement fermé d'utilisateurs, location de fibres noires, location de fibres activées, etc.).

En 2017, le Département s'est engagé dans une solution Open Data, pour quels objectifs ?

Car si l'aspect réglementaire s'impose (loi 1978), il s'agit ici de partager une vision commune, à savoir une volonté de transparence vis-à-vis des usagers, de participer aux potentiels de développement économique via des appels à projets afin de valoriser les données publiques, mais aussi et surtout de visibilité des services publics rendus par l'administration, dans un moment où chacun s'interroge encore sur le rôle de chaque administration territoriale. Enfin, l'Open Data change notre vue sur les services, car il permet également de les valoriser.

En d'autres mots, le numérique bouleverse l'interne et l'externe, car pour cette dernière, le numérique nous oblige à repenser nos relations avec nos partenaires qu'ils soient publics ou privés, il définit de nouveaux modes de gouvernance, nous invite à travailler ensemble ne serait-ce que pour disposer de moyens nécessaires humains et économiques à l'atteinte de nos objectifs. C'est un changement profond, passer d'une gestion classique à une gestion en écosystème, par une mise en réseau d'acteurs multiples.

Une promotion de nouvelles pratiques responsables

Le Département poursuit une politique qui se veut responsable envers la société et l'environnement de par ses actions et ses choix de politiques publiques mais aussi en interne en veillant à adopter des choix exemplaires.

En tant qu'acteur public, le Département souhaite en effet être un partenaire de l'innovation en la considérant comme un facteur clé de développement et de renouveau économique.

Cette innovation se concrétise par des choix concrets en matière notamment de déplacements, de gestion des interventions ou de marchés publics (généralisation et refonte des clauses d'insertion sociales dans les marchés publics).

Les efforts se poursuivront en 2018 dans le domaine de la commande publique, sous la forme de proposition de politique(s) d'achat actant de pratiques institutionnelles responsables : regroupement des besoins, critères environnementaux…

Les procédures sont revues en vue d'améliorer le service mais aussi d'anticiper, mutualiser et rationaliser les dépenses.

Dans le domaine de la gestion des stocks, l'accent sera mis sur la poursuite de l'informatisation de l'ensemble des procédures.

Le Département accentuera en 2018 les procédures dématérialisées de commandes en fonction des possibilités existantes chez les fournisseurs attributaires des marchés. À ce titre, peuvent déjà être citées les commandes de quincaillerie et de fournitures de bureaux.

Sur la base du guide des fournitures de bureaux, fruit d'un travail collectif inter Pôles permettant d'homogénéiser et d'harmoniser les pratiques, un nouveau marché en groupement de commandes avec le SDIS et d'autres partenaires sera élaboré. Il intégrera des préoccupations de développement durable, par adjonction au sein du futur BPU de produits verts et recyclables.

Concernant la fonction gestion des Bâtiments, l'année 2017 a été marquée par la mise en place de l'outil de suivi des demandes Isilog. Le regroupement sur un même site des activités, la mise en place de procédures communes ont permis d'assurer la réussite de ce chantier. L'année 2018 permettra de stabiliser l'organisation de ce nouveau service.

En parallèle, dans le domaine de la régie de petits travaux de maintenance, la remise à niveau des installations d'électricité et de plomberie se poursuivra avec le remplacement de matériels vétustes et/ou consommateurs d'énergie par des équipements plus sobres énergétiquement (Maison départementale des Sports, CMS…). Les gains seront mesurés a posteriori par les diminutions effectives de consommation.

Concernant les déplacements, le chantier de réduction de la flotte des véhicules de service engagé en 2016, comprenant une réduction effective du nombre mais aussi un rééquilibrage des affectations en fonction des usages réels pour les besoins des services entrera dans une troisième et dernière phase similaire de réduction globale.

Les gammes de véhicules mis à disposition des services ont été revues à la baisse afin d'effectuer des économies sans pour autant dégrader la qualité du service.

Le développement de l'offre de véhicules électriques accentué par la location dès l'été 2016 de 4 véhicules 100 % électriques mis à disposition en pool sur des sites stratégiques sera poursuivi afin d'augmenter la part de véhicules électriques dans le parc global.

La mise en pool des véhicules enclenchée en 2016 sur le site de l'Archevêché et poursuivie en 2017 sur les sites de Limbert, de la rue du Limas et de Saint Michel se déclinera dès 2018 sur les sites déconcentrés.

En parallèle, une première phase d'acquisition et de mise à disposition de deux vélos à assistance électrique, adossés au pool de véhicules sur le site de l'Archevêché se poursuivra sur les autres pools du périmètre d'Avignon.

Ce déploiement aura pour objectif de réduire l'utilisation des véhicules pour les déplacements professionnels de courte distance entre certains sites centraux.

Un vrai choix en faveur de l'environnement est pris.

Pour un comportement responsable, en lien avec la communauté d'agglomération du Grand Avignon, des dispositions de tri des déchets papiers ont été mises en place sur la plupart des sites avignonnais.

Le dispositif est destiné à être étendu à l'ensemble des sites sur le territoire, les dispositions effectives de tri et de collecte pouvant par ailleurs différées suivant les modalités de chaque EPCI.

Contrôle et évaluation, pour une exemplarité pérenne

Conseil, organisation et contrôle interne

Le service contrôle de gestion intervient dans le cadre de cette politique fonctionnelle en apportant appui et conseil afin de contribuer à atteindre des objectifs de sécurisation des activités de la collectivité, une meilleure maîtrise de gestion (efficacité et efficience), et une modernisation de son fonctionnement.

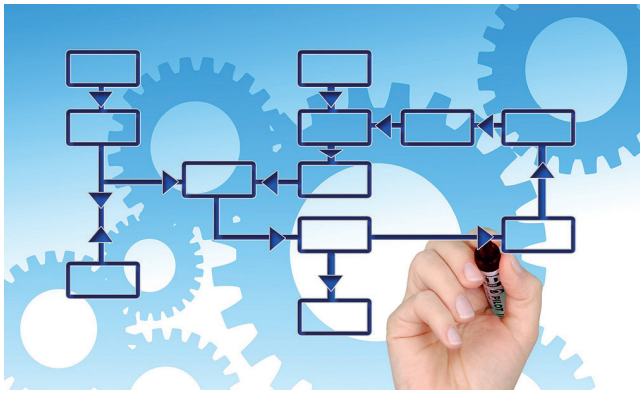

Le service contrôle de gestion poursuivra ses interventions dans l'aide à la décision et l'appui au pilotage des directions, en produisant des outils comme la revue annuelle de gestion par politique publique, des études thématiques, des outils de pilotage, axés en particulier sur la recherche de marges de manœuvres : mutualisation, analyse de coûts, aide à la préparation budgétaire, études prospectives.

Il continuera d'apporter, grâce à son réseau, une connaissance et un retour d'expérience des projets menés dans les autres départements.

Le contrôle de gestion interviendra également en tant que conseil en organisation. Il réalisera pour les directions des missions de diagnostic de processus ou d'organisation permettant d'optimiser les modes de fonctionnement, que ce soit dans le cadre de projets de renouvellement d'applicatifs, de dématérialisation ou de changements organisationnels.

Des évaluations de politiques publiques départementales ou de dispositifs pourront être conduites afin d'apprécier les résultats et les impacts de l'action publique départementale auprès des citoyens et des territoires, au regard des enjeux d'efficacité, d'efficience ou de cohérence de l'action publique et de bonne affectation des ressources humaines et financières disponibles.

Le contrôle interne sera assuré à travers la poursuite de la cartographie des risques et l'accompagnement à la mise en place de dispositifs de contrôle interne (actions de réduction des risques prioritaires).

En charge du contrôle interne sur le programme FSE 2014-2020, l'action du service contrôle de gestion contribuera à la fiabilisation de la gestion de la subvention globale.

En matière de contrôle externe, le service contrôle de gestion mènera ou participera aux études portant sur la sécurisation des relations financières et contractuelles avec les associations subventionnées et autres partenaires extérieurs.

3

Des politiques solidaires

L'ACTION SOCIALE ET LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL DE PROXIMITÉ

L'action sociale et médico-sociale du Département s'inscrira en 2018 dans le cadre de l'axe n° 3 du projet Vaucluse 2025-2040 : « contribuer à une société plus inclusive et solidaire ».

Pour cela, le Département s'appuiera sur 2 leviers :

- renforcement de son intervention auprès des jeunes de 18-25 ans après la refonte du règlement intérieur du FAJ en élargissant notamment le périmètre de son intervention auprès des jeunes peu ou mal connus jusqu'alors.

- renforcement de l'intervention dans le cadre du Fonds Solidarité Logement et notamment une meilleure prise en compte des demandes d'aide pour des dépenses de téléphonie.

En outre, le Département développera deux axes forts de son intervention auprès des populations les plus fragiles :

- restructuration de son réseau de lieux d'accueil et d'accompagnement des populations en difficulté en se dotant de 18 lieux d'accueil, les Espaces de Solidarités Départementales (ex CMS) sur des territoires plus performants en terme d'équité de traitement et de proximité au sein de bassins de vie cohérents.

- le développement social local avec la poursuite de l'engagement du Département auprès des 12 communes signataires d'un contrat de ville, des 18 centres sociaux et espaces de vie sociale (EVS), dans une logique de coordination avec ses partenaires institutionnels et associatifs.

Enfin, le Département poursuit son effort en mettant à disposition des locaux mieux adaptés à l'accueil du public en ouvrant un deuxième lieu d'accueil à Carpentras.

LA POLITIQUE DE L'AUTONOMIE À L'ÉGARD DES PERSONNES ÂGÉES ET DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Pour l'année 2018, les axes suivants seront mis en évidence :

- Poursuite du développement des actions de prévention de la perte d'autonomie.

En tant que chef de file de l'action sociale en charge de la politique d'autonomie, le Département entend poursuivre la mise en œuvre d'actions concrètes dans le cadre d'un programme coordonné de financement des actions individuelles et collectives en vue de prévenir la perte d'autonomie ou retarder son aggravation.

L'objectif vise d'une part à prendre en compte toutes les thématiques participant à la prévention et d'autre part à couvrir la totalité du territoire départemental.

Cet objectif s'inscrit dans l'axe stratégique n° 1 de Vaucluse 2025 – 2040 « Accompagner un développement fondé sur l'identité du Vaucluse » et notamment la « silver économie » et le secteur des services à la personne.

- Amélioration de la qualité de la prise en charge et de l'accompagnement.

Tant à domicile qu'en établissement, le Département fait le choix d'améliorer la qualité de la prise en charge :

- En procédant à une recomposition de l'offre médico-sociale existante en adéquation avec les besoins des Vauclusiens permettant d'avoir un meilleur maillage territorial autour de structures de taille appropriée,

- En adaptant les réponses proposées aux besoins de compensation identifiés, dans le cadre de la mise en œuvre du schéma de l'autonomie adopté au cours du second semestre 2017.

Le Département s'attachera à améliorer l'articulation et la coordination des partenaires autour de la personne et à développer des solutions de prise en charge innovantes, modulaires basées sur la notion de parcours de vie.

Pour ce faire, les dispositifs de prise en charge devront gagner en souplesse, en fluidité et en réactivité qu'ils soient gérés par la Département ou l'Agence Régionale de Santé.

Cela s'inscrit dans les axes stratégiques n° 2 et n° 3 de Vaucluse 2025 – 2040 et plus particulièrement dans le 2.1 « Conforter un maillage urbain équilibré », le 2.3 « Promouvoir un Vaucluse connecté, le 3.2 « Prévenir les situations de fragilité, notamment pour les jeunes et les personnes âgées », le 3.3 « Réaliser les capacités des Vauclusiens et le 3.4 « Accompagner les dynamiques solidaires de proximité ».

- Refonte de la relation partenariale.

Les premiers Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) avec les Établissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux (ESSMS) ont été signés au cours du second semestre 2017.

Ces nouveaux outils seront déployés en 2018 afin de faciliter le dialogue de gestion avec les partenaires autour d'un diagnostic et d'objectifs partagés.

Ils représentent un véritable levier d'amélioration de la qualité de prise en charge à domicile et en établissement en octroyant des moyens dans le cadre d'un projet d'établissement ou de service garant du respect du projet de vie des Vauclusiens.

Cette priorité s'inscrit dans les axes stratégiques n° 3 et n° 4 de Vaucluse 2025 – 2040 et plus particulièrement dans le 3.4 « Accompagner les dynamiques solidaires de proximité », le 4.1 « Viser l'exemplarité de l'institution départementale, 3.2 « Accompagner les stratégies de proximité et 4.3 « Mettre en place de nouvelles modalités de l'action collective ».

LA PROTECTION DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE ////////

Deux axes majeurs seront développés au titre de 2018 :

• L'optimisation du dispositif d'accueil de l'Aide sociale à l'Enfance.

- La fusion des trois établissements publics départementaux (Arc en Ciel, Réseau Villa, ADEF), avec un nouvel établissement opérationnel au 1er janvier 2019, avec pour objectif la mutualisation des moyens concourra à l'atteinte de cet objectif, et permettra d'améliorer la fluidité des parcours des jeunes confiés.

- L'ouverture d'un service d'accueil de jeunes majeurs, issu du dispositif « Mineurs non accompagnés », conjointement avec les services de l'État, permettant une prise en charge financière répartie entre le Département et l'État DDCS.

- La mise en œuvre d'une politique de recrutement des assistants familiaux, issue des travaux de réflexion conduits en 2017.

La définition d'une politique d'accompagnement vers plus d'autonomie pour les mineurs et jeunes majeurs confiés au service s'appuiera sur les conclusions des différentes études conduites en 2017 et les partenariats développés au cours de cette même année.

Cette orientation s'inscrit dans l'axe n° 3 de la démarche stratégique 2025-2040 « Contribuer à une société plus inclusive et solidaire » où il convient d'être davantage performant s'agissant de nos jeunes confiés dans les services de l'ASE pour leur permettre de faire face à leur autonomie de manière plus opérante.

• Le développement des actions de prévention et d'accompagnement :

- Le cadre de référence de la PMI
Il s'agit de la déclinaison opérationnelle du cadre de référence de la PMI, finalisé en 2018 en lien avec l'axe n° 3 de la démarche stratégique 2025-2040 « Contribuer à une société plus inclusive et solidaire ».
Les services de PMI devront dans une logique préventive, renforcer les dispositifs d'observation et d'anticipation des situations de vulnérabilité et de précarité dans le domaine de la parentalité.

- Poursuite de la rédaction des documents relatifs à l'attribution des prestations d'aide sociale à l'enfance. Après la rédaction d'un règlement relatif aux attributions des allocations et des prises en charge délivrées pour le suivi des mineurs et jeunes majeurs accueillis dans le service, rédaction d'un document relatif aux attributions d'allocations mensuelles et secours d'urgence et d'un second relatif à l'attribution des heures de techniciennes en intervention sociale et familiale et d'employées à domicile.

Cela, conformément à l'axe n° 1 de la démarche stratégique 2025-2040 « Promouvoir un cadre favorable à l'activité économique », s'agissant des services à la personne et notamment des techniciennes en intervention sociale et familiale.

- Le déploiement à l'ensemble des mesures concernant les mineurs confiés au service de l'Aide sociale à l'enfance du **« Projet pour l'Enfant »**.

En lien avec l'axe n° 3 s'agissant des capacités des Vauclusiens, le « Projet pour l'Enfant » du mineur accueilli, conduit inévitablement à la rénovation des pratiques et des outils.

- La mise en œuvre d'une nouvelle répartition géographique des moyens relatifs à la prévention spécialisée pour améliorer les actions de prévention à destination des jeunes en risque de marginalisation.

Ces deux derniers items s'inscrivent dans l'axe n° 3 « Renforcer les dispositifs d'anticipation des situations de vulnérabilité ».

4 Des politiques de développement ambitieuses

Dans le cadre de la démarche prospective et stratégique intitulée « Vaucluse 2025-2040 », les 4 axes stratégiques à l'horizon 2025 seront déclinés au travers des politiques publiques territoriales de développement, selon les modalités suivantes :

ACCOMPAGNER UN DÉVELOPPEMENT FONDÉ SUR L'IDENTITÉ DU VAUCLUSE

Conforter l'attractivité territoriale et touristique

Le Département continuera à soutenir les grands projets structurants qui contribuent à conforter son attractivité territoriale. Dans cette perspective, il honorera ses engagements pris dans la convention d'application du CPER 2015-2020, selon l'avancement des projets portés par les maîtres d'ouvrage concernés, sur le développement de la plateforme trimodale de Courtine, du technopôle Pégase, de l'aéroport d'Avignon et du port du Pontet, ainsi que pour les projets portés par l'Université, la plateforme Eco-Extraction de Valréas et le Laboratoire Souterrain Bas Bruit de Rustrel.

Par ailleurs, le Département s'est uni aux territoires autour d'une image forte du Vaucluse et d'une même conception de développement par la création de Vaucluse Provence Attractivité (VPA). Le Département agit pour renforcer la mutualisation et la convergence des acteurs autour de cette agence dont il poursuit le soutien actif aux côtés de la Région intégrée en 2017.

La politique départementale sera redéfinie dans l'élaboration d'un schéma de développement touristique et de marketing territorial à engager en 2018. Cette démarche sera pleinement coordonnée aux déclinaisons opérationnelles du plan de croissance de l'économie touristique adopté par la Région dans un objectif d'efficience et de rayonnement notamment à l'international.

Le Schéma Départemental Vélo en Vaucluse qui portera une stratégie « vélo » ambitieuse à l'horizon 2025-2030, déclinée dans un plan partenarial d'actions sur 5 ans, sera finalisé. Il permettra de moderniser la politique départementale vélo autour de l'aménagement des euro-véloroutes et des boucles vélo touristiques et de structurer l'offre avec les partenaires concernés en lien avec la stratégie Vaucluse 2025-2040.

Par ailleurs, le dispositif Ecoparc Vaucluse en faveur des projets de création ou de requalification de parcs et quartiers d'activités économiques de qualité sera révisé pour intégrer davantage l'objectif d'équilibre et de solidarité des territoires.

Une diversité et des richesses naturelles et patrimoniales remarquables

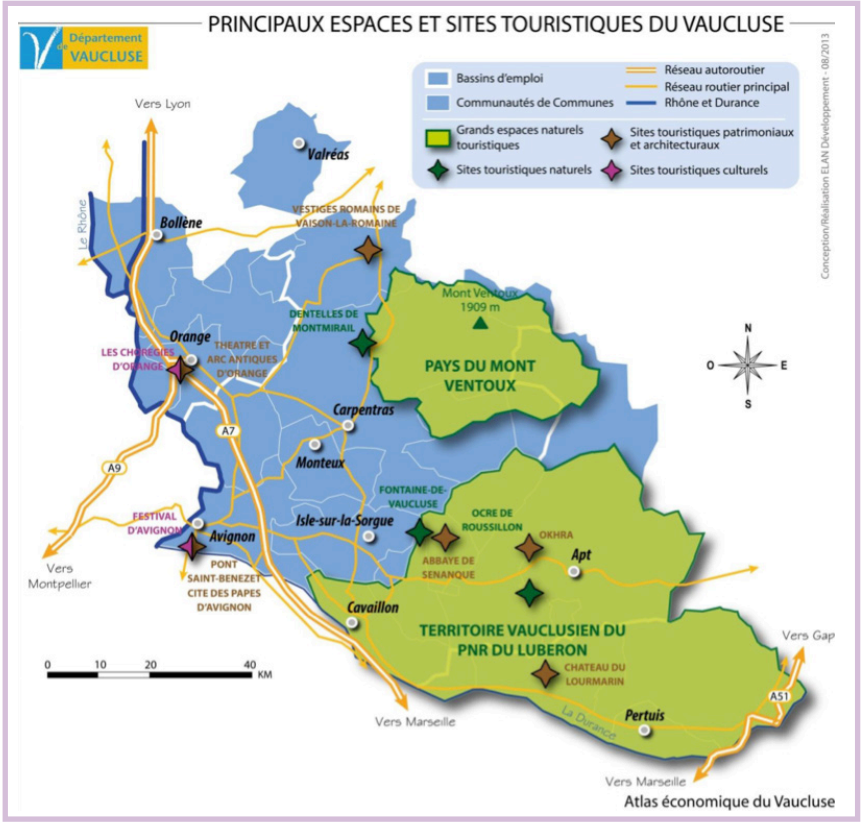

Soutenir l'excellence agricole du Vaucluse

Le Département poursuivra la mise en œuvre d'actions en faveur du monde agricole dans le cadre de la convention avec la Région passée au titre de l'article 94 de la loi NOTRe et de ses compétences propres : agritourisme, recherche et développement des pratiques agricoles en faveur de l'environnement (agro-écologie), investissements de modernisation dans les exploitations agricoles et les IAA, développement des circuits courts et approvisionnement de la restauration collective des collèges en produits locaux, préservation du pastoralisme en lien avec l'entretien des espaces ruraux contre le risque incendie, et préservation du foncier agricole.

Dans le cadre de la démarche « Vaucluse 2025-2040 », le Département accompagnera les initiatives et les projets autour de la naturalité, s'appuyant sur les ressources locales du Vaucluse : agro-sciences, excellence agricole (notamment viticole), agroalimentaire…

Le Département restera engagé dans le soutien au développement raisonné de l'irrigation agricole, notamment dans le cadre de son contrat avec la Société du Canal de Provence et dans la réflexion sur la mobilisation des eaux du Rhône. Il poursuivra le programme de rétrocession des réseaux d'irrigation réalisé sous maîtrise d'ouvrage directe aux Associations Syndicales. Le Conseil départemental ne souhaitant pas conserver la propriété de ces ouvrages, qui n'ont pas vocation à rester dans son patrimoine, a engagé un processus de cession aux associations.

Mettre en œuvre une stratégie culture et patrimoine ambitieuse

Le nouveau schéma départemental Patrimoine et Culture, pour les cinq prochaines années, sera finalisé en 2018. L'année 2018 verra également le renouvellement du schéma départemental de développement des enseignements artistiques.

Le Département participera activement au développement et à la structuration de la vie culturelle et artistique sur son territoire, en poursuivant son soutien aux acteurs culturels, en favorisant les coopérations, mises en réseaux et synergies œuvrant selon des principes d'innovations et d'économie sociale et solidaire.

Par ailleurs, le Département continuera de soutenir l'aménagement de lieux et l'équipement culturel.

Le Département adoptera un dispositif cadre en faveur du patrimoine qui intégrera son action en faveur du patrimoine non protégé, mobilier (Commission Gagnière), comme rural (PRNP ou FDIE). Le programme d'aide à la restauration du patrimoine immobilier et des immeubles par destination se poursuivra (en 2017, vote d'une AP de 320 300 €).

Le programme scientifique et culturel Patrimoine de la République sera poursuivi, à partir de quatre axes : inventaire thématique des lieux de la mémoire républicaine sur les communes vauclusiennes ; publication des résultats de cet inventaire dans un ouvrage en coédition ; itinérance de l'exposition ; programmation culturelle et éducative en transversalité avec les Archives départementales.

La programmation culturelle et éducative du Musée-Bibliothèque François Pétrarque sera consacrée à l'Humanisme. Elle s'adressera essentiellement aux collégiens. Plus largement, une diversité d'actions sera proposée en 2018 : visites thématiques, ateliers pédagogiques, événements culturels et artistiques. Le Service départemental de l'Archéologie poursuivra en priorité les diagnostics et fouilles d'archéologie préventive, tout en maintenant sa capacité à répondre aux appels à projets et fouilles scientifiques sur le territoire, et en particulier en procédant à l'étude archéologique de la partie départementale du palais des Papes, dont la restauration sera lancée dans les prochains mois.

En vue de la construction du nouveau bâtiment des Archives départementales, 2018 sera l'année de rédaction du préprogramme, et les chantiers de dépoussiérage et reconditionnement des fonds seront poursuivis. Les Archives porteront également le lancement du projet d'archivage électronique, par une étude de l'existant et la rédaction du cahier des charges du futur système.

SOUTENIR LA STRUCTURATION DES TERRITOIRES DE PROXIMITÉ

Organiser des stratégies foncières

En matière de foncier agricole et périurbain, le Département mettra en œuvre le programme d'actions liées à ses compétences, en accompagnement des stratégies des acteurs locaux et en poursuivant les partenariats (Chambre d'Agriculture, SAFER, EPF).

Le Département finalisera les procédures d'aménagement foncier liées à la LGV Méditerranée et étudiera les procédures à engager sur la déviation de la RN7 à Orange. Il débutera les travaux d'aménagement foncier agricole à Pertuis. Il exercera ses compétences en matière d'aménagement foncier agricole. Dans le cadre de la charte du foncier agricole, il poursuivra son soutien aux expérimentations conduites par les EPCI.

Le Département continuera d'accompagner financièrement les démarches d'élaboration ou de révision des SCoT et à veiller, lors de la révision des SCoT et PLU, à leur mise en cohérence avec les cadres stratégiques départementaux. Il soutiendra le fonctionnement de l'AURAV afin d'accompagner la mise en œuvre de ses compétences.

Préserver durablement les ressources du Vaucluse

Le soutien à l'aménagement planifié et soutenu des rivières sera maintenu ainsi que le financement des opérations visant la restauration, l'aménagement et l'entretien des rivières pour protéger les personnes et les biens des effets des crues et préserver ou restaurer la qualité des milieux.

Le Département poursuivra en 2018 le suivi de la qualité des eaux superficielles et souterraines ainsi que les programmations d'aides concertées entre le Conseil départemental et l'Agence de l'Eau, permettant de soutenir les travaux d'assainissement et d'alimentation en eau potable.

Le Département maintiendra sa politique incitative auprès des collectivités locales et des associations pour enrichir, gérer, équiper et animer le réseau départemental d'ENS, dans le cadre d'un schéma des ENS en Vaucluse qui sera finalisé en 2018. Il poursuivra également sa politique de sensibilisation et son accompagnement pour la mise en valeur des sites emblématiques en Vaucluse (Opérations Grand Site de Fontaine de Vaucluse et Sommet du Mont Ventoux).

Le dispositif en faveur des aménagements paysagers et de la nature en ville, s'articulant autour des volets « 20 000 arbres en Vaucluse » et « Des jardins familiaux en Vaucluse », sera pérennisé. L'effort financier du Département sera poursuivi pour une programmation des travaux de DFCI, en partenariat avec le syndicat mixte de défense et de valorisation forestière, la Région et l'État. Le soutien à l'association des comités communaux des feux de forêt, à l'Entente méditerranéenne et au pastoralisme sera reconduit.

Poursuivre la restructuration du Laboratoire Départemental d'Analyses

Les Laboratoires Départementaux d'Analyses (LDA) sont des éléments essentiels de la politique publique de sécurité sanitaire et font partie intégrante du dispositif de prévention des risques et de gestion des crises sanitaires.

Le Département entend déployer l'activité du LDA 84 sur le champ de l'hygiène alimentaire, à l'appui des acteurs et filières présents sur son territoire, et consolider le pôle biologie vétérinaire.

Suite à sa réorganisation spatiale (menée en 2017), le LDA 84 mettra l'accent dès 2018 sur l'accroissement de sa visibilité à l'externe comme à l'interne (articles, plaquettes, salons…) et sur sa gestion financière, en visant l'amélioration de sa performance globale.

Promouvoir un Vaucluse connecté

Révision du SDTAN : vers un département « 100 % FttH »

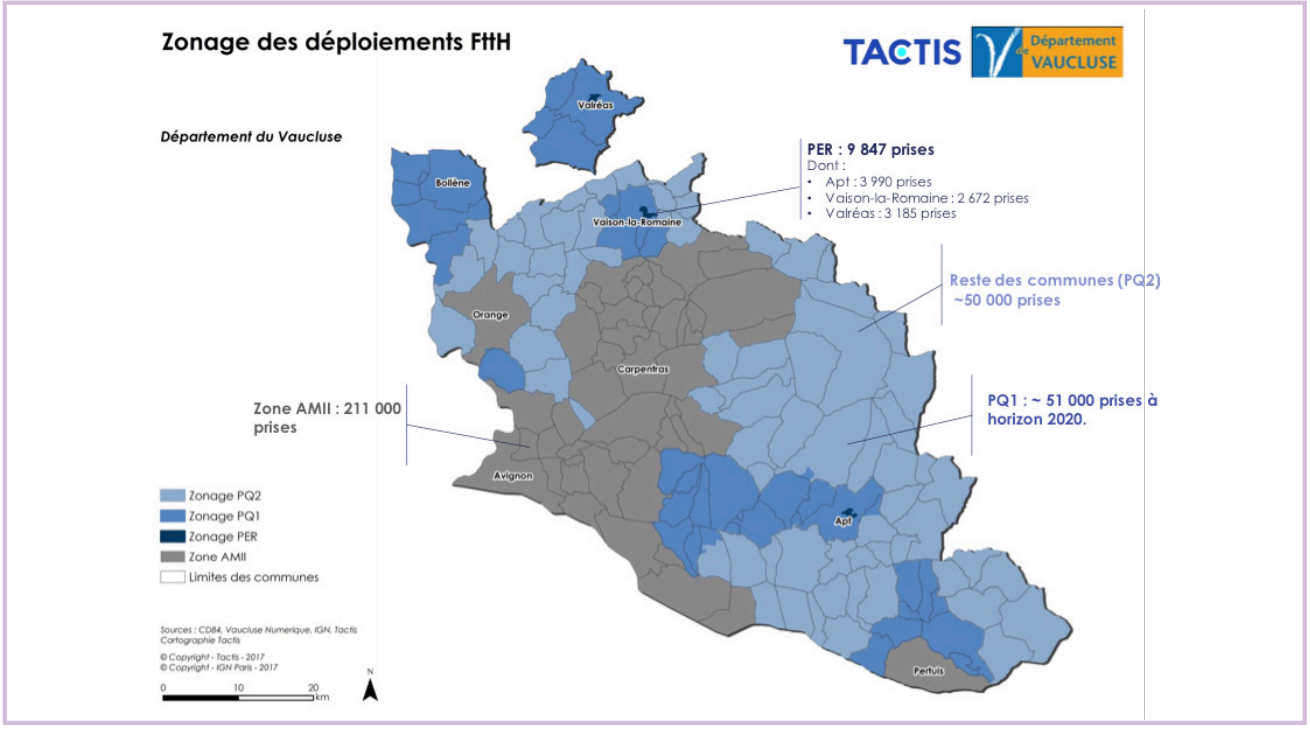

Le SDTAN du Vaucluse révisé en 2017 donnera de nouvelles perspectives de déploiement du THD. La construction de 50 420 prises FttH supplémentaires à l'horizon fin 2019 en constitue une première déclinaison concrète. Ce programme contribue largement aux orientations en matière d'aménagement numérique fixées aux niveaux européen, national et régional.

La phase étude d'un second et dernier plan de déploiement sera engagée avec le délégataire de service public, Vaucluse Numérique, afin de renforcer l'attractivité territoriale du Vaucluse dans un objectif de développement économique et d'emploi.

Parallèlement, le Département initiera les premières expériences de développement des usages et des services en lien avec ses compétences.

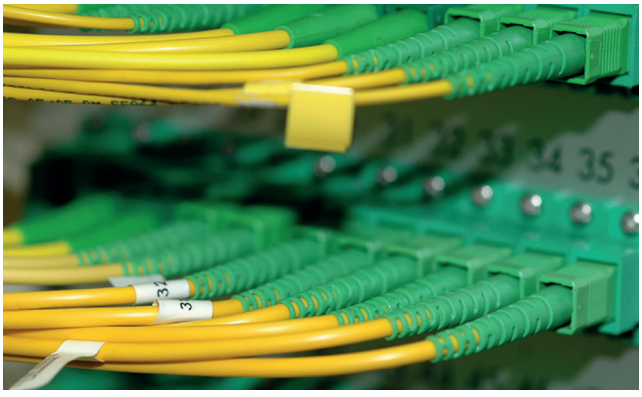

CONTRIBUER À UNE SOCIÉTÉ PLUS INCLUSIVE ET SOLIDAIRE

Favoriser l'accès à un logement de qualité pour tous les Vauclusiens

La mise en œuvre du PDALHPD n° 3 démarrera en 2018 avec l'installation des dispositifs de suivi et de coordination des actions. Le PDH sera poursuivi avec un nouveau programme de travail 2018. Le soutien aux Programmes Locaux de l'Habitat et aux politiques des bailleurs sociaux vauclusiens sera renouvelé. Le Département coordonnera et soutiendra l'action des opérateurs concernés.

Le DDFH sera maintenu pour soutenir la production de logements locatifs sociaux. Le Département intégrera la mise en œuvre d'un nouveau programme de renouvellement urbain sur certains quartiers, ainsi que le soutien aux opérations comportant un volet de rénovation thermique et un volet d'adaptation des logements. En complément, le 4éme PIG départemental d'amélioration de l'habitat sera poursuivi pour lutter contre l'habitat indigne, la précarité énergétique, maintenir à domicile des personnes âgées et/ou handicapées, et développer un parc locatif privé à loyers modérés.

Le Département est chef de file en matière de lutte contre la précarité énergétique. Il accompagnera l'évolution des Espaces Info Énergie vers une plateforme de la rénovation énergétique de l'habitat. Il renforcera son action contre la précarité énergétique des ménages à faibles ressources (soutien aux éco-diagnostiqueurs et création d'un réseau de la précarité énergétique). Le dispositif destiné aux collectivités, associations et particuliers, en faveur de la sobriété énergétique, sera maintenu.

De forts enjeux de vulnérabilité et de précarité énergétiques

3 Vulnérabilité liée au carburant : forte autour des pôles urbains

Surreprésentation des ménages vulnérables pour les dépenses de carburant par rapport à la moyenne régionale en 2008

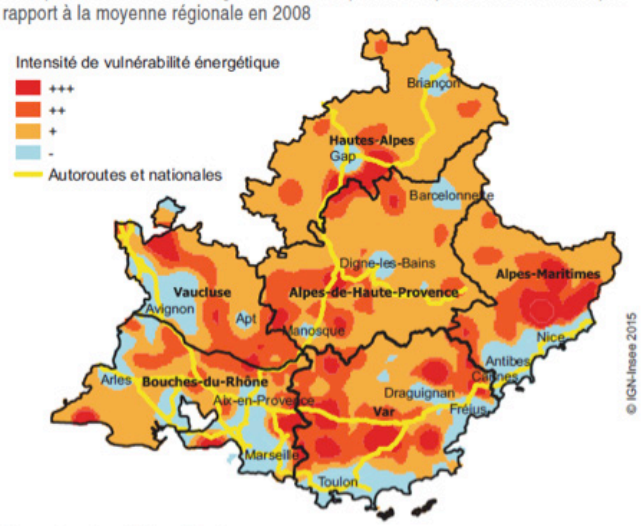

4 Vulnérabilité liée au logement : très présente dans le Vaucluse et les départements alpins

Surreprésentation des ménages vulnérables pour les dépenses de chauffage par rapport à la moyenne régionale en 2008

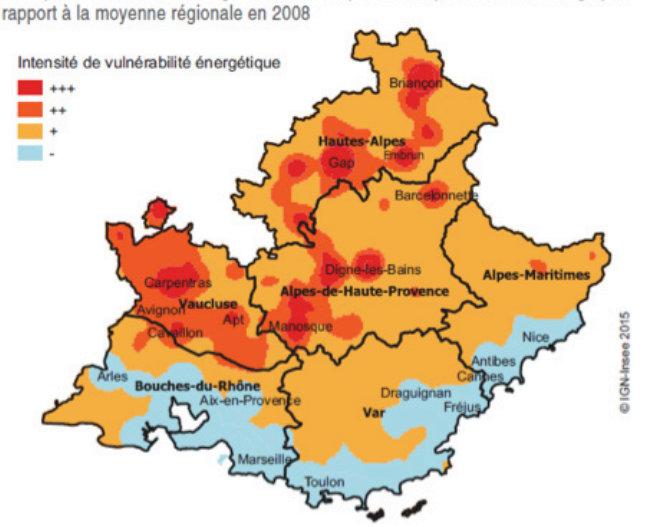

Champ : hors inactifs de moins de 30 ans.
Lecture : dans les territoires dans un dégradé de rouge, la part des ménages vulnérables est supérieure à la moyenne régionale ; dans ceux dans un dégradé de bleu, elle est inférieure à la moyenne régionale. Plus la couleur est foncée, plus le nombre de ménages concernés est important en 2008.
Sources : Insee, SOeS et Anah

Le Département portera, aux côtés de l'Etat, la mise en œuvre de la politique départementale des Gens du Voyage et lancera la révision du Schéma Départemental des gens du voyage.

Construire, réhabiliter et équiper les collèges

Après le démarrage effectif des travaux de réhabilitation partielle du collège Vallis Aéria en juin 2017 (durée prévue 2 ans), le Département poursuit les études de programmation de cinq collèges : Saint Exupéry à Bédarrides, Alphonse Daudet à Carpentras, Voltaire à Sorgues, Pays des Sorgues au Thor et Lou Vignarès à Vedène.

En complément des actions mises en place par le gouvernement dans le cadre de l'état d'urgence, le Département lance un plan de mise en sécurité des collèges publics et privés dès septembre 2017.

L'actualisation du schéma prévisionnel des effectifs 2016/2017 permet d'envisager l'année scolaire sans réviser la sectorisation actuelle au vu de la capacité d'accueil des collèges suffisante.

La Dotation de fonctionnement des collèges publics est globalement maintenue à niveau constant, tout en finançant une partie des coûts liés à la connexion des établissements au THD.

La convention afférente au forfait d'externat, part matériel pour les collèges privés sous contrat d'association, arrivée à terme en 2016, sera reconduite en 2018, laissant aux établissements le choix de leur opérateur pour leur connexion au THD.

La rentrée 2017 a été marquée par l'activation de la fibre optique dans les collèges. L'année 2018 sera consacrée au déploiement d'une classe mobile sur plusieurs établissements, ainsi qu'au renouvellement du parc informatique. Les coûts de transfert progressif de la compétence de maintenance des réseaux informatique de collèges seront intégrés.

Poursuivre les actions culturelles et civiques ainsi que les aides financières en faveur des collégiens

Durant l'année scolaire 2017-2018, le Département met en place une action de lutte contre le gaspillage alimentaire dans les demi-pensions de trois collèges pilotes (Pays des Sorgues au Thor, Jean Garcin à l'Isle sur la Sorgue et Jean Giono à Orange), puis la généralisera en 2018-2019.

En 2018, le Département continuera de proposer des aides aux projets pédagogiques portés par les enseignants des collèges avec le dispositif départemental « Escapades collégiennes », et poursuivra les actions culturelles et civiques permettant la découverte de la danse, de la musique ainsi que l'organisation du jeu concours sur la nutrition/santé.

Sur l'année scolaire 2017/2018, l'attribution des aides à la scolarité en faveur des collégiens vauclusiens sera poursuivie :

- bourses départementales ;
- aide à la demi-pension pour les collégiens dont les familles bénéficient du RSA.

Structurer la politique du livre et de la lecture

Un nouveau schéma de développement de la lecture, portant sur la période 2018-2020 sera mis en œuvre. Il s'articule autour de trois axes principaux : renforcer la structuration du territoire ; sensibiliser aux enjeux du livre et de la lecture ; transformer et adapter l'outil Service Livre et Lecture (SLL). Dans le cadre de la modernisation des bibliothèques du réseau du SLL, le Département poursuivra son soutien aux communes (aide à la construction, acquisition de mobilier, informatisation).

Le Département poursuivra également sa politique de soutien à l'embauche de professionnels. Les actions de formations et l'acquisition de documents au sein du SLL seront également maintenues. La fourniture de ressources numériques sera étendue à de nouveaux partenaires.

Le Département mettra en œuvre des actions transversales à destination de publics particuliers, au travers du Contrat Territoire Lecture, et de la labellisation « Premières Pages » (dispositifs d'Etat).

Développer l'offre et soutenir les pratiques sportives et activités de pleine nature

Le Département poursuivra sa position de facilitateur, accompagnateur, incitateur, coordonnateur et organisera sur son territoire l'offre sportive, encouragera son développement. Pour cela, il mettra en œuvre sa nouvelle politique départementale des sports au travers de six grandes orientations : le sport pour tous, le sport scolaire, le sport de compétition, le sport citoyen, la valorisation et l'équité des territoires et la promotion et le développement des activités de pleine nature.

Le Département soutiendra des projets innovants et structurants, privilégiant la mutualisation des moyens et des ressources (notamment au travers de la Maison Départementale des Sports) et en affirmant son rôle prépondérant dans le développement des activités de pleine nature.

Une nouvelle stratégie départementale en faveur des « sports de nature » à l'horizon 2025 sera définie dans le PDESI qui sera finalisé en 2018. Ce plan s'appuie sur la remobilisation de la Commission Départementale Espace Sites et Itinéraires (CDESI).

En outre, le Département poursuivra la mise en œuvre du Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées au travers de l'entretien du réseau des itinéraires de Grande Randonnée et Grande Randonnée de Pays et de leur valorisation.

Favoriser une politique d'éducation populaire et en faveur de la jeunesse

En 2018, le soutien aux acteurs de l'éducation populaire sera fléché au travers d'actions reconnaissant un droit à l'expérimentation et à l'innovation sociale répondant aux grandes orientations de la politique publique : mise en place de parcours d'engagement au sein des associations (bénévolat), valorisation de la citoyenneté et citoyenneté européenne, éducation à l'environnement et au développement durable, promotion et éducation à la laïcité et aux valeurs de la République.

Le Département continuera de soutenir les ALSH en maintenant son aide forfaitaire basée sur la fréquentation réelle. Cette année 2018 pourrait être transitoire avec un nouveau mode de calcul applicable en 2019, réservant l'aide aux enfants des familles vauclusiennes bénéficiaires du RSA.

Les actions proposées dans le cadre de la politique jeunesse seront déployées. Le Département développera également des initiatives autour du service civique, et mobilisera les Missions locales financées par le Département comme relais d'initiatives.

Promouvoir une politique ambitieuse en matière d'insertion

En 2018, le Programme Départemental d'Insertion (PDI) 2017-2020, qui fixe les orientations du Département en la matière sera poursuivi. Le Pacte Territorial d'Insertion mobilisera les partenaires (Etat, Région, EPCI, communes, Pôle Emploi, associations, entreprises ...) autour de ces objectifs.

L'objectif du PDI de dynamiser le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA (bRSA) se déclinera en 2018 autour de plusieurs actions opérationnelles :

- renforcer le nombre de contrats aidés en particulier pour le secteur marchand et mobiliser des crédits d'insertion pour des contrats aidés en faveur des jeunes ;

- créer une « plateforme numérique emploi » de mise en relation directe et géo localisée entre entrepreneurs et demandeurs d'emploi bRSA ;

- développer les clauses sociales dans les marchés publics ;

- clarifier les actions menées par les structures d'accompagnement pour créer les conditions d'accès à l'autonomie des bRSA et lutter contre les différentes formes d'exclusion ;

- expertiser et contrôler des acteurs subventionnés ;

- renforcer le partenariat avec les acteurs de l'intérim ;

- réviser les modalités et les attendus de l'accompagnement des bRSA créateurs d'entreprises et Travailleurs indépendants (TI) pour assurer une meilleure viabilité des projets accompagnés.

- impliquer tous les partenaires subventionnés par le Conseil départemental de Vaucluse dans la prise en compte de la problématique RSA.

Toujours dans l'objectif de favoriser le retour à l'emploi de bRSA, les activités des acteurs de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE) seront renforcées par la professionnalisation des référents du dispositif d'accompagnement autour des notions de responsabilisation des bRSA, d'objectifs clarifiés et de la pratique de « l'accompagnement familiarisé ».

De plus, la systématisation de la rédaction de Curriculum Vitae (CV) numériques, sera inclue comme « action » dans leur Contrat d'Engagement Réciproque (CER).

Le renforcement des activités des acteurs de l'IAE sera recherché en promouvant les activités portées par ces entités en direction des collectivités locales et du grand public. Enfin, les modalités de subventionnement des acteurs de l'IAE seront harmonisées, afin d'assurer une plus grande égalité de financement des acteurs de l'IAE.

Poursuivre une gestion rigoureuse des droits au RSA

La maîtrise des dépenses liées à l'allocation RSA est un exercice difficile partant du constat que l'évolution de ces dépenses est liée à trois principaux facteurs :

- l'augmentation du montant forfaitaire du RSA, revu à la hausse à échéances régulières, avec des augmentations plus fortes dans le cadre du plan pauvreté de l'ancien gouvernement (+2 % en septembre 2016 et +1,62 % déjà décrété pour septembre 2017) ;

- le flux des bénéficiaires du RSA entrant et sortant du Département ;

- la composition familiale des foyers bénéficiaires du RSA du Département.

De plus, la fusion de l'allocation temporaire d'attente (ATA) dans le RSA, de manière progressive à compter de septembre 2017 (pour les nouveaux entrants) sera prise en compte. L'impact financier est évalué à 80 000 € en année pleine pour le budget du Département (150 bénéficiaires/ mois).

Des impacts positifs sont attendus en 2018 grâce à la gestion rigoureuse du dispositif initié en 2017 :

- entrée en vigueur d'un nouveau barème des remises de dettes RSA (baisse de 20 % des remises et suppression des remises liées aux erreurs des caisses). Économie estimée à 90 000 € sur un an ;

- mise en place d'une nouvelle politique de sanction des bénéficiaires ne respectant pas leurs devoirs d'insertion, conforme aux textes ;

- nouvelles orientations du Département en matière d'insertion.

La politique de gestion des droits et des devoirs des bénéficiaires du RSA fera l'objet en 2018 d'un plan de contrôle global. Dans cette optique, les outils de lutte contre la fraude seront modernisés et développés.

Le Département renouvellera sa demande de subvention globale FSE pour la période 2018-2020 afin de conforter sa position d'Organisme Intermédiaire unique sur le Département et permettre de drainer des cofinancements supplémentaires au bénéfice des acteurs de l'insertion et du Département lui-même, au titre des actions menées dans le cadre du PDI.

Evolution du budget dévolu au RMI/RSA entre 2006 et 2016

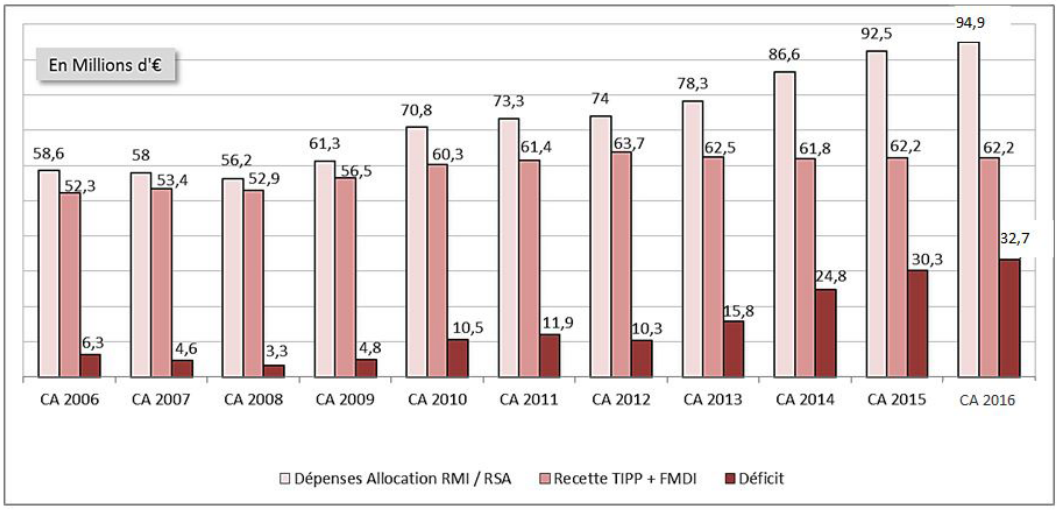

Source : Direction des Finances du CD84 - PDI

REFONDER UNE GOUVERNANCE PARTENARIALE ////////

Conduire ou accompagner des politiques territoriales durables

Le Département mettra en œuvre et suivra, avec les instances régionales, la convention départementale d'application du Contrat de Plan Etat-Région (CPER) et des CPIER (Convention interrégionale du Massif des Alpes et Plan Rhône).

Il poursuivra la mobilisation des fonds européens en faveur des projets vauclusiens ou des opérations en maîtrise d'ouvrage départementale.

En 2018, un appel à projets sera lancé pour accompagner les projets d'investissement des EPCI. Le Département poursuivra son soutien aux projets locaux par les dispositifs FDIE (dans le cadre d'un dispositif patrimoine renouvelé), répartition des amendes de police et aides à la voirie communale et intercommunale.

Il engagera une réflexion de réforme de l'assistance technique apportée aux communes et EPCI et s'engagera dans une démarche de coordination départementale de l'ingénierie au bénéfice des territoires (adhésion à l'AURAV, partenariat avec le CAUE).

Cette ingénierie passera par la veille et la prospective territoriale, sur la base de la structuration de données d'observation produites dans le cadre des différents schémas et projets.

Ces données seront mises à la disposition des territoires (Occupation du sol, données d'accessibilité des services au public…).

Le plan d'actions de l'Agenda 21 Vaucluse sera révisé pour le recentrer sur les compétences du Département suite à la loi NOTRe.

Le Département poursuivra la démarche stratégique de l'action départementale « Vaucluse 2025-2040 ». Il contribuera aux démarches prospectives menées aux échelles régionales et infra-départementales et finalisera, avec l'État, le schéma d'amélioration de l'accessibilité des services au public.

Elaboration du SDAASP – Maillage des pôles de services

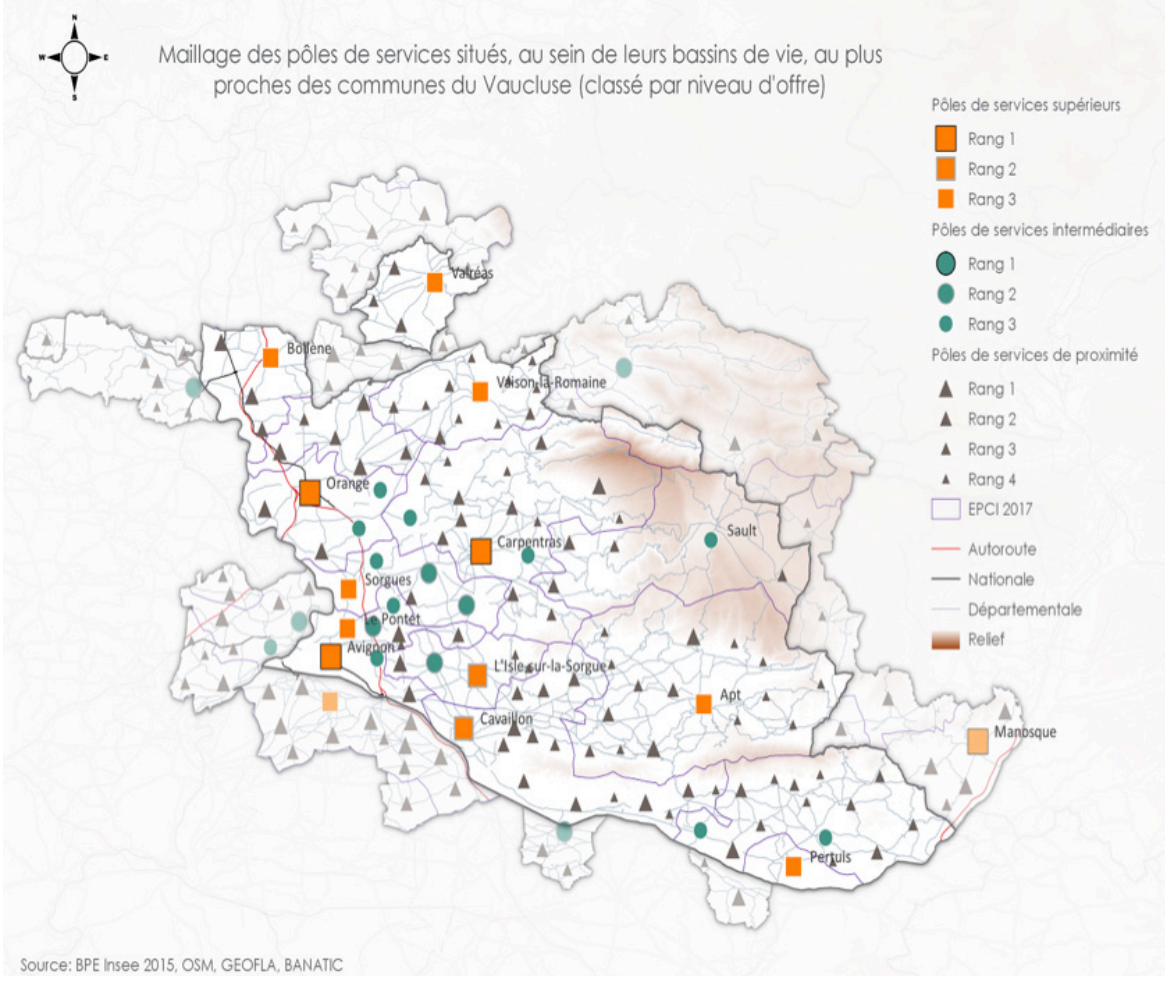

5 Des politiques d'aménagement cohérentes

Les politiques d'aménagement du Département visent en priorité à assurer la maintenance et le bon entretien du patrimoine, qu'il soit bâti ou routier, dans une logique de gestion de long terme et afin d'être en mesure de rendre le meilleur service aux Vauclusiens.

Il s'agit à la fois d'optimiser les dépenses de fonctionnement en favorisant la transversalité, l'expertise technique et en développant des outils innovants de gestion, et de maintenir un niveau important d'investissement pour favoriser le développement durable du territoire et le lien entre les populations.

FACILITER LA MOBILITÉ DES BIENS ET DES PERSONNES

Améliorer la qualité du réseau routier

Le Vaucluse, de par sa situation géographique, est soumis à un trafic routier élevé, en particulier par les poids lourds, qui continue de s'accroître dans les secteurs urbains.

Outre les efforts initiés depuis plusieurs années en maintenant un niveau d'investissement conséquent pour les opérations d'aménagement du réseau routier, les diagnostics réguliers (ponts, chaussées, murs, signalisation verticale et horizontale…) mettent en évidence la nécessité de continuer la remise en état progressive du réseau afin d'assurer la sécurité de tous et de maintenir un réseau routier de qualité pour répondre aux besoins économiques du Département et à l'amélioration du quotidien des Vauclusiens.

Le diagnostic réalisé en 2013 sur l'ensemble du réseau, soit 2 340 km, a permis la mise en place d'une politique d'entretien pluriannuelle.

Dans le contexte budgétaire contraint, il est de plus en plus important de privilégier les techniques d'entretien de chaussées les moins onéreuses possible et respectueuses de l'environnement. Ainsi, des techniques peu utilisées jusqu'à présent dans notre Département sont mises en œuvre depuis quelques années et continuent à être développées :

• Restructuration lourde de certaines chaussées les plus circulées en privilégiant le retraitement en place, le recyclage et le retraitement des matériaux…

• Mise en place de techniques légères sur les chaussées les moins circulées : enrobés minces, enrobés coulés à froid, enduits superficiels…

• Imperméabilisation des chaussées : (pontages de fissures, point à temps automatique)

Cette politique a permis d'augmenter le nombre de kilomètres de chaussées remises annuellement en état de 46 km en 2013 à 116 en 2016.

En matière d'ouvrages d'arts, il s'agit de terminer les réparations urgentes sur certains ponts et d'assurer la surveillance de l'ensemble des ouvrages pour maintenir le niveau de remise en état.

Le recensement des murs de soutènement mené depuis fin 2014 conduit à privilégier un objectif de remise à niveau des murs classés 2E et 3.

Assurer l'exploitation du réseau routier

Plus de 200 agents sont mobilisés pour assurer au quotidien l'entretien et l'exploitation du réseau routier départemental, 24h/24 grâce à la mobilisation d'une organisation d'astreinte routes spécifique. Un dispositif spécifique vise de plus à permettre la viabilité hivernale des RD.

La capacité de mobilisation de ces équipes implique une continuité dans l'effort de modernisation du parc matériel existant.

Par ailleurs, la mise en place d'une application de type InfoRoutes permettra la mise en ligne d'informations actualisées à destination du grand public.

Le renforcement de la gestion du domaine public et de la protection du patrimoine routier passe par l'actualisation du règlement de voirie pour le rendre plus compréhensible et plus accessible à tous les acteurs présents sur le domaine public, la poursuite du contrôle des intervenants sur domaine public (compactage des tranchées) et la mise en place d'une stratégie efficace de collecte des redevances d'occupation. Enfin, il convient de finaliser le déploiement du logiciel de gestion des actes concernant le domaine public routier pour sécuriser les actes, et de poursuivre l'intégration des données « Recensement et état du patrimoine » dans le Système d'Information Routières (SIR) pour optimiser sa gestion.

Agir pour une meilleure sécurité routière

Le Conseil départemental mène depuis plusieurs années une politique volontariste en faveur de la sécurité routière par l'entretien régulier et l'amélioration de ces infrastructures, notamment au travers d'une politique active de sécurisation des carrefours et traversées d'agglomération, et une attention particulière à la signalisation horizontale et verticale ainsi qu'aux dispositifs de sécurité (glissières…).

Les services disposent d'une part de bases de données dit « Système d'Information Routier » qui intègrent l'ensemble de l'environnement routier, et d'autre part de recueil de données sur l'accidentologie. Le tout permettant une programmation et une priorisation des actions et interventions.

Il conduit par ailleurs au travers du dispositif Campus Sécurité, une action de sensibilisation des collégiens.

Moderniser les infrastructures

Dans un contexte budgétaire contraint, le Département poursuivra les efforts initiés depuis plusieurs années en maintenant un niveau d'investissement conséquent, dans un esprit constant d'optimisation des aménagements proposés et de leurs financements.

Ainsi les investissements se concentreront sur :

• Un engagement fort pour dynamiser les projets d'infrastructures de l'État sur son territoire (LEO et déviation d'Orange).

• La poursuite du programme pluriannuel de modernisation des voies transférées par l'État et de modernisation des axes structurants :

- RD 900 (ex RN 100) sur l'itinéraire Avignon-Apt,

- RD 907 (ex RN7) sur l'itinéraire Avignon-Orange,

- RD973 sur l'itinéraire Cavaillon Pertuis,

- RD942 sur l'itinéraire Avignon Carpentras,

- Itinéraire de contournement Cavaillon-Carpentras-Orange (RD72).

• Le recalibrage des voies et le renforcement des structures de chaussée avec traitements de sécurité par itinéraire.

• L'amélioration et la sécurisation du réseau routier départemental à travers des partenariats avec les collectivités en matière d'aménagements de sécurité, d'aménagements des entrées et des traversées d'agglomération.

• Le renforcement des études routières de façon à anticiper et à faciliter la programmation des travaux routiers.

• La valorisation des délaissés routiers dans le cadre d'une politique de gestion foncière dynamique ainsi que le respect des engagements du Département en matière de déclassement d'infrastructures routières au profit des communes.

Promouvoir des pratiques routières plus respectueuses du développement durable

Dans le cadre du Grenelle de l'Environnement, de la démarche Agenda 21 votée en juillet 2010 et de la convention d'engagement volontaire signée le 20 janvier 2014 par le Département, les services s'investissent pleinement pour identifier les actions pouvant être mises en œuvre :

• La démarche « zéro phyto » est pérennisée et évolue vers un accompagnement progressif vers le fauchage raisonné (faucher le bord des routes lorsque cela est strictement nécessaire).

• Un effort important est maintenu en faveur de la prévention des incendies en bord de route, de la lutte contre le chancre du platane, mais aussi en faveur de plantations d'espèces locales nécessitant peu d'entretien.

• Le retraitement des matériaux, l'utilisation de matériaux recyclés, le recours aux enrobés tièdes moins producteurs de CO_2, sont systématiquement encouragés lorsque les conditions techniques et économiques sont acceptables.

• Le recours aux pratiques nouvelles, plus respectueuses de l'environnement, (gestion des déchets du BTP, partenariat avec l'ensemble de la filière BTP, renforcement des études environnementales et ouverture à des techniques moins polluantes dans les appels d'offres…).

Poursuivre le développement des Véloroutes et Voies Vertes

Le Département s'est engagé dans la réalisation de 3 véloroutes constituant des axes de desserte structurants au niveau départemental :

Les opérations relatives à la Véloroute du Calavon, l'Eurovélo 8 partie vauclusienne de Méditérranée, la ViaRhôna Eurovélo 17 et la Via Venaissia (qui aura vocation à relier deux Eurovélo) sont portées au schéma régional des Véloroutes.

À ce jour, le Département assure l'entretien et l'exploitation de plus de 60 km de voies. Sans attendre la mise en œuvre du schéma vélo, le Département a accru sensiblement son effort en faveur de la réalisation de nouveaux tronçons sur ces trois infrastructures.

Prendre en compte l'évolution des compétences en matière de transports de voyageurs

En application de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant « Nouvelle organisation territoriale de la République » (NOTRe), la compétence transports a été transférée à la Région à compter du 1er janvier 2017, pour ce qui concerne les transports non urbains réguliers ou à la demande, et à compter du 1er septembre 2017, pour l'organisation et le fonctionnement des transports scolaires.

En application de la convention de partenariat signée le 3 août 2017, le Département assurera certaines prestations pour le compte de la Région et poursuivra notamment le programme de mise en accessibilité des arrêts de bus en déclinaison du Schéma Directeur d'Accessibilité en suivant les dispositions du décret n° 2014-1 323 du 4 novembre 2014.

Le transport des élèves et étudiants handicapés

Par contre, et ce conformément aux dispositions de la loi NOTRe, le transport des élèves et étudiants handicapés reste une compétence départementale. Il apparaît nécessaire de maintenir des services de transport adaptés pour ces usagers, en raison des difficultés qu'ils rencontrent et des trajets effectués, souvent non assurés par le Réseau TransVaucluse.

SE PRÉPARER À LA GESTION DES RISQUES

Le Département gestionnaire de services et d'équipements publics se doit de réduire les conséquences humaines, techniques et financières des risques naturels et technologiques sur ses missions, son patrimoine et son activité. Le contexte d'insécurité général le conduit à s'impliquer davantage avec les différents acteurs de la gestion de crise pour œuvrer à la protection des populations et des biens.

Il importe donc de mobiliser tout particulièrement les agents du Département en les impliquant dans le suivi d'évènements réels et d'exercices. La réactualisation des procédures de l'astreinte, gage de la continuité du service public, servira de support pour les sensibiliser aux risques auxquels est exposé notre territoire, permettre l'activation des procédures et la mise en œuvre des moyens adaptés en situation de crise.

La participation du Département aux Commissions Locales pour l'Information (CLI) préventive du public concernant les risques nucléaires, et l'organisation de la lutte contre la dissémination des maladies via l'éradication du moustique tigre seront poursuivies.

L'engagement des actions inscrites à l'Agenda 21, telles que le partage d'expériences et l'information du public, sera privilégié pour instaurer une culture du risque favorable à la mobilisation de l'ensemble des compétences impliquées dans la prévention et l'organisation des secours. Le partenariat avec le service départemental d'incendie et de secours sera à cet égard renforcé.

ENTRETENIR ET MODERNISER LES COLLÈGES

Rationaliser la maintenance et l'entretien

Le Conseil départemental de Vaucluse œuvre à la rationalisation de la maintenance et de l'entretien des collèges dans un contexte où les EPLE ont la charge de la maintenance et de l'entretien courant, le Département de l'entretien curatif et des mises en conformité techniques.

La dernière convention cadre de partenariat entre le Département et chacun des collèges a précisé plus clairement les objectifs assignés et la répartition des compétences au titre de la maintenance technique et de l'entretien général.

La pertinence et la coordination des interventions dans ces domaines permettent de mieux utiliser les bâtiments pour le confort des usagers et de repousser les opérations lourdes de réhabilitation.

Le Département développe le recours à des groupements de commandes avec les EPLE volontaires afin de contractualiser avec une même entreprise le volet maintenance préventive (compétence EPLE) avec la maintenance corrective (compétence Département) : installation sécurité incendie, équipements thermiques, ascenseurs, portes, barrières et portails automatiques…

L'objectif de la collectivité est de fédérer le maximum de collèges sur la base de cahiers des charges qui engagent plus les prestataires de travaux ou de maintenance et d'élargir ces groupements à d'autres champs techniques.

Engager les études et travaux de réhabilitation/ restructuration

> au niveau travaux :

• Les travaux de restructuration du collège Giono à Orange (AP = 20,06 M€) viennent de s'achever. Les services du Département vont accompagner l'établissement pour lui faciliter la nécessaire prise en main.

• Après avoir livré à la rentrée de septembre 2017 un collège provisoire au collège Vallis Aeria de Valréas (AP = 7,691 M€), le Département va réaliser en mode « accéléré » la réhabilitation du rez-de-chaussée du collège existant, l'extension Est, les travaux de réseaux et de la cour, démarrer ceux de l'extension Ouest et du clos et couvert.

• En complément du plan de mise en sécurité des collèges (AP = 1 M€) déployé en urgence en 2017, le Département procédera aux ajustements et compléments en lien avec les établissements.

• Conformément aux engagements pris lors de l'élaboration de son agenda d'accessibilité programmée, le Département poursuit les travaux.

• Un programme régulier de mise aux normes sanitaires, d'amélioration du clos/couvert et des équipements techniques est assuré. Il s'agit de privilégier les opérations qui induiront des coûts de fonctionnement plus faibles et par là même allégeront la charge financière de la dotation de fonctionnement versée aux collèges.

> au niveau études :

• La mise en œuvre du nouveau référentiel des collèges est au programme.

• Le Département poursuivra notamment les études de réhabilitation des collèges Pays des Sorgues au Thor et Voltaire à Sorgues et lancera celles de trois autres collèges (Lou Vignarès à Vedène, Saint Exupéry à Bédarrides et Alphonse Daudet à Carpentras).

GÉRER ET MODERNISER LE PATRIMOINE BÂTI ////////////

Travaux neufs Réhabilitation/ restructuration

Afin de répondre au défi des obligations drastiques d'économies d'énergies et d'amélioration sanitaire de nos locaux, le Département maintient son action d'adaptation, de restructuration, d'extension de son patrimoine bâti.

Conjointement deux cellules « transition énergétique » et « faisabilité – programme » ont été mises en place afin de systématiser en amont de toute opération, la conduite des études préalables de définition.

Dans ce cadre, les études de confortement et de remise à niveau (technique, accessibilité, sanitaire…) de notre patrimoine s'intensifient.

La construction de l'agence et du centre routier de Carpentras (AP = 4,1 M€) va débuter. Le schéma directeur sécurité incendie de l'Hôtel du Département et de ses annexes a abouti. Les études de maîtrise d'œuvre vont être entreprises dès 2018.

Le Département poursuit son action d'adaptation de son réseau d' Espace Départemental de Solidarités (EDeS) (ex CMS) par la mise en service du nouvel EDeS de Carpentras (AP = 3,74 M€), boulevard de Graville dont la livraison est prévue fin 2017 pour une occupation des locaux en fin de 1er trimestre 2018. En parallèle, les études de maîtrise d'œuvre relatives à la réhabilitation du EDeS existant, boulevard Passet, vont être menées.

Le Département va poursuivre les études de programmation pour déplacer l'EDeS actuel d'Apt sur un autre terrain.

Dans le cadre d'une stratégie culture et patrimoine ambitieuse, l'effort du Département porte également sur la mise en sécurité de son patrimoine classé et historique (sécurisation du château de la Tour d'Aigues et sur des opérations lourdes de restauration (études de maîtrise d'œuvre / Palais des Papes). Les études de programmation relatives à la construction des nouvelles Archives départementales seront menées, l'implantation arrêtée. La consultation de maîtrise d'œuvre sera lancée.

Maintenance, entretien

La rationalisation de la maintenance (pilotage des installations techniques, maintien en bon état des éléments constitutifs du clos/couvert) et de l'entretien (courant, curatif) se renforce avec le développement de contrats liant le fonctionnement, le petit entretien et un programme de travaux de remise à niveau. La Collectivité devra être plus particulièrement attentive au patrimoine récemment acquis ou intégré suite aux transferts de compétences en raison de la grande hétérogénéité de celui-ci.

Une priorité est également donnée aux mises aux normes techniques et sanitaires induites par une réglementation très évolutive, plus généralement à tout ce qui concourt à la sécurité des bâtiments.

L'accent sera mis tout particulièrement sur la problématique accessibilité « handicapés », conformément aux engagements de l'Ad'AP.

Le niveau d'intervention en grosses réparations reste conséquent ainsi que pour les réaménagements de locaux. Le volet « économie d'énergie » est prépondérant. La cellule « transition énergétique » est opérationnelle. Elle permet de prendre en compte le volet énergie aussi bien en gestion des équipements thermiques qu'en optimisation de l'efficacité énergétique des bâtiments.

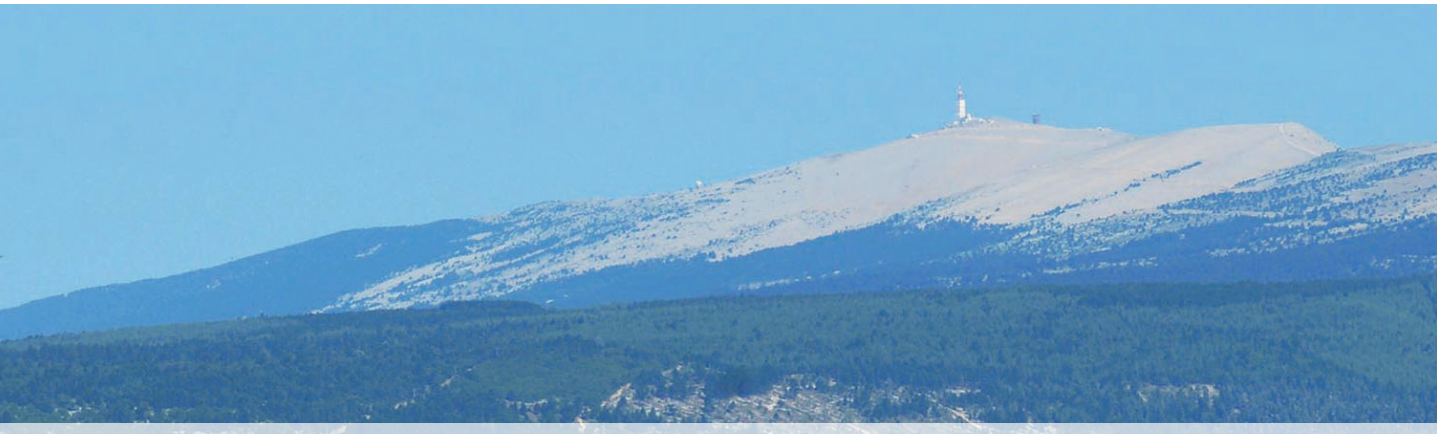

À l'aube d'une année 2018 qui s'annonce pleine de défis pour les collectivités territoriales, le Département de Vaucluse entend dessiner sa feuille de route à long, moyen et court terme afin de se fixer un cap stratégique et inscrire dès à présent son action dans les objectifs orientés par la démarche Vaucluse 2025-2040.

À travers le prochain exercice budgétaire, la collectivité entend se recentrer, comme la loi l'y invite, sur ses compétences propres tout en défendant une action équitable de tous les Vauclusiens et une identité forte et équilibrée des territoires de notre Département.

L'objectif sera de développer ses investissements en les articulant autour d'une évolution planifiée et maîtrisée de ses dépenses de fonctionnement dans une volonté de gestion tendant vers l'exemplarité.

En effet, le Département souhaite poursuivre et accentuer les principes de gestion mis en œuvre au cours de ces dernières années, qui consistent notamment à mener une réflexion globale et pluriannuelle de la gestion de ses effectifs et donc, par conséquent, de ses charges de personnel. Une gestion plus active et donc mieux maîtrisée de son patrimoine est également engagée. De plus, la dématérialisation, au cœur du principe de la modernisation de l'action publique, sera un axe de développement majeur pour l'ensemble des services du Département pour une action plus efficace du service public.

En définitive, le budget 2018, qui sera proposé au vote prochainement, s'ancrera pleinement dans les deux principales caractéristiques actuelles de la collectivité, qui sont d'une part un niveau d'endettement maîtrisé qui lui permet d'envisager le maintien d'investissements avec confiance, puis, d'autre part, une nécessité et une volonté réaffirmées de maîtriser l'évolution de ses dépenses de fonctionnement, dans le souci de garantir la faisabilité de ses projets, mais aussi de préserver l'avenir financier du Département dans un contexte budgétaire qui reste incertain.

GLOSSAIRE ////////////

AD'AP: Agenda d'Accessibilité Programmé
ADIL : Agence Départementale pour l'Information au Logement
ADT : Agence Départementale de Tourisme
AFNOR : Agence Française de Normalisation
ALSH : Accueils de Loisirs Sans Hébergement
ANCCLI : Association Nationale des Comités et Commissions Locales d'Information
ANRU : Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine
APA : Allocation Personnalisée d'Autonomie
AP/CP: Autorisations de Programme/Crédit de paiement
APEI : Association de Parents pour Enfants Inadaptés
APN : Activités de Pleine Nature
APPASE : Association pour la Promotion des Actions Sociales
ARS : Agence Régionale de Santé
ASE : Aide Sociale à l'Enfance
ASN : Autorité de Sureté Nucléaire
ASPT : Aides à la Structuration de Projet de Territoires
ATA : Allocation Temporaire d'Attente
ATTEE : Adjoint Technique Territorial des Etablissements d'Enseignement
AURAV : Agence d'Urbanisme Rhône Avignon Vaucluse
AVEPH : Association Vauclusienne d'Entraide aux Personnes Handicapées
AVD : Agence Vaucluse Développement
BP : Budget Primitif
BPU : Bordereau des Prix Unitaires
BRGM : Bureau de Recherche Géologique et Minière
bRSA : bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active
BTP : Bâtiments et Travaux Publics
CADA : Commission d'Accès Aux Documents Administratifs
CAF : Caisse d'Allocations Familiales
CAF : Capacité d'Autofinancement
CAUE : Conseil d'Architecture d'Urbanisme et Environnement
CBE : Comité de Bassin d'emploi
CD84 : Conseil départemental de Vaucluse
CDESI Commission départementale Espace Sites et Itinéraires
CDOS : Comité Départemental Olympique et Sportif
CDPAL : Centre Départemental de Plein Air et de Loisirs
CER : Contrat d'Engagement Réciproque
CLIC : Centre local d'Intervention et de Coordination
CMS : Centre Médico-Social
CNSA : Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie
CNT : Conférence Nationale des Territoires
COVE : Communauté d'Agglomération Ventoux Comtat Venaissin
CPER : Contrat de Plan Etat Région
CPIER : Contrat de Plan Interrégional Etat-Région
CPOM : Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens
CROUS : Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires
CTL : Contrat Territoire Lecture
CUCS : Contrat Urbains de Cohésion Sociale
CUMA : Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole
CVAE : Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises
CREAI : Centre Régional d'Etudes, d'Actions et d'Informations en faveur des personnes en situation de vulnérabilité
DDCS: Direction Départementale de la Cohésion Sociale
DDFH : Dispositif Départemental en Faveur de l'Habitat rénové
DDFiP : Direction Départementale des Finances Publiques
DFCI : Défense de la Forêt Contre les Incendies
DGE : Dotation Globale d'Équipement
DGF : Dotation Globale de Fonctionnement
DRM : Direction Régionale de la Médiation
DSI : Direction des Services Informatiques
DSP : Délégation de Service Public
ENS : Espace Naturel Sensible
EHPAD : Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes
EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale
EPF : Établissement Public Foncier
EPLE : Établissement Public Local d'Enseignement
EV8 : Euro Vélo 8
EV17 : Euro Vélo 17
EVS : Espace de Vie Sociale
FAM : Foyer d'accueil médicalisé
FCTVA : Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée
FDIE : Fonds départemental d'Intervention pour l'Environnement
FDUSL : Fonds Départemental Unifié Solidarité

Logement
FEADER : Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
FEAGA : Fonds Européen Agricole de Garantie
FEDER : Fonds Européen de Développement Régional
FIPHFP : Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées de la Fonction Publique
FSE : Fonds Social Européen
FSN : Fonds national pour la Société Numérique
FttH : Fibre optique jusqu'à l'abonné (Fiber to the Home)
GAL : Groupement d'Action Locale
GDS : Groupement de Défenses Sanitaires53
GPEC : Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences
HACCP : Hazard Analysis Critical Control Point
IAA : Industrie Agroalimentaire
IAE : Insertion par l'Activité Économique
IGN : Institut Géographique National
INRA : Institut National de la Recherche Agronomique
ITER : International Termonuclear Experimental Reactor (Réacteur Thermonucléaire Expérimental Interna-tional)
LDA : Laboratoire Départemental d'Analyses
LGV : Ligne à Grande Vitesse
LSBB : Laboratoire Souterrain à Bas Bruit
MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées
MDD : Maison du Département
NOTRe : Nouvelle Organisation Territoriale de la République
OA : Ouvrage d'Art
ONED : Observatoire National de l'Enfance en Danger
PAPH : Personnes Âgées Personnes Handicapées
PCH : Prestation Compensation Handicap
PDALHPD : Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées
PDDL : Plan Départemental de Développement de la Lecture publique
PDESI : Programme Départemental des Espaces Sites et Itinéraires
PDH : Plan Départemental de l'Habitat
PDI Programme Départemental d'Insertion
PDR : Plan de Développement Rural
PIG : Programme d'Intérêt Général
PLU : Plan Local d'Urbanisme
PMI : Protection Maternelle et Infantile
PNR : Parc Naturel Régional
PNRQAD : Programme National de Rénovation des Quartiers Anciens Dégradés
PPI : Plan Particulier d'Intervention
PRIAC : Programme Interdépartemental d'Accompagnement des Handicapés et de la Perte d'Autonomie
PRIDES : Pôles Régionaux d'Innovation et de Développement Économique et Solidaire
PRNP : Patrimoine Rural Non Protégé
PST : Programme Social Thématique
RD : Route Départementale
REVMED : Réseau d'Évaluation Méditerranéen des Politiques Publiques
RH : Ressources Humaines
RIFSEEP : Régime Indemnitaire tenant compte des fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel
RSA : Revenu de Solidarité Active
RSE : Responsabilité Sociétale des Entreprises
RTHD : Réseau Très Haut Débit
S3DV : Schéma Départemental de Développement Durable de Vaucluse
SAFER : Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement rural
SAMSAH : Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adulte Handicapé
SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale
SCoRAN : Stratégie de Cohérence Régionale en Aménagement Numérique
SDIS : Service Départemental d'Incendie et de Secours
SDTAN : Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique
SEV : Syndicat d'électrification vauclusien
SGAR : Secrétariat Général pour les Affaires Régionales
SIRH : Système d'Information de gestion des Ressources Humaines
SLL : Service Livre et Lecture
SMAEMV : Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Équipement du Mont-Ventoux
SRDEII : Schéma Régional de Développement Économique d'Innovation et d'Internationalisation
TI : Travailleurs Indépendants
TICE : Technologie de l'Information et la Communication pour l'Enseignement
THD : Très Haut Débit
UAPV : Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse
UFR : Unité de Formation et Recherche
UMIH : Union des Métiers et des Industries et de l'Hôtellerie
UNAT : Union Nationale des Associations de Tourisme
UDOTSI : Union Départementale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative
VPA : Vaucluse Provence Attractivité